



**PROJET D'APPUI AU SYSTEME D'ELABORATION,
MONITORAGE ET D'EVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES SENSIBLE AU GENRE
*PASEMEPP***

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AICS	Agence Italienne pour la Coopération Internationale
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BOM	Bureau Organisation et Méthode
BOS	Bureau Opérationnel de Suivi
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CAPP	Centre d'Analyse des Politiques Publiques de l'Université Modena
CASE	Cadre Harmonisé de suivi et évaluation des politiques publiques
CCDG	Centre de la CEDEAO pour le développement du genre
CEDEAO	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEP	Cellule d'évaluation et de Planification
CeSPI	Centre d'études Politiques Internationales
CP	Comité de Pilotage
CREFAT	Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de Thiès
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CTS	Comité Technique de Suivi
DEEG	Direction pour l'Egalité et l'Equité de Genre
DGCS	Direction Générale de la Coopération au Développement
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPPD	Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
EDGE	Faits et données sur l'égalité des sexes
EADI	Association Européenne des Institutes de Recherche et de Formation en matière de développement
EUROSTAT	Agence Européenne de la Statistique
FAO	Food and Agriculture Organisation
FFOD	Forces, Faiblesses, Opportunités, Défis Analysis
GAR	Gestion Axée sur des Résultats
GTG	Groupe Thématique Genre
IAF	Indice d'Autonomisation des Femmes
IAFA	Women's Empowerment in Agriculture Index
IDH	Indice de Développement Humain
IFAD	International Fund for Agricultural Development
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
IIG	Gender inequality index
IMES	Global gender gap index
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISTAT	Agence Nationale de la Statistique Italienne
IDISA	African Gender Discrimination Index

LPS	Lettres de Politiques Sectorielles
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement durable
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MFPE	Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfance
MFPA	Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Artisanat et de l'Apprentissage
MGLDT	Ministère Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAG-UE	Plan d'Action Genre de l'Union Européenne
PANAF	Programme National d'Action pour la Femme
PAP	Plan d'action prioritaire
PASNEEG	Projet d'appui à la Stratégie pour l'Egalité et l'Equité de Genre
PC	Programmation Conjointe
PAEF	Projet d'Appui à l'Education Féminine
PIDES	Programme Intégré de Développement Economique et Social
PSE	Plan Sénégal Emergent
PSPP	Plateforme de Suivi des Politiques Publiques
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAC	Revue Annuelle Conjointe
RGPHAE	Recensement Générale de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
SDNS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SIGI	Social Index and Gender Indicators
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre
SSN	Système Statistique National
UCSPE	Unité de Coordination et de Suivi des Politiques Economiques
UMEOA	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
WB	World Bank
WCARO	Bureau Régionale pour l'Afrique de l'Ouest d'ONU FEMMES

Table des matières

1. Contexte International	5
1.1. ONUFEMMES et l'importance du mainstreaming des politiques de genre	6
2. Contexte Régional	8
3. Contexte National	9
3.1. Sénégal et égalité de genre	11
3.2. Système de suivi et évaluation des politiques publiques au Sénégal	16
3.3. Politique d'institutionnalisation du genre : défis et atouts	18
3.4. Situation du genre dans les statistiques	20
4. Mise en œuvre du PASNEEG	22
4.1. Composante multilatérale : le système de mesure de l'autonomisation des femmes	24
4.2. Résultats institutionnels	27
4.3. Résultats opérationnels	28
4.4. Harmonisation et coordination des PTF européens et multilatéraux pour le <i>Gender Mainstreaming</i>	29
4.5. Leçons apprises PASNEEG Multilatéral	30
4.6. Les contraintes	31
5. Stratégie de mise en œuvre	32
5.1. Objectif général	33
5.2. Objectifs spécifiques	33
5.3. Résultats	34
5.4. Activités prévues	34
6. Bénéficiaires	47
6.1. Bénéficiaires directs	47
6.2. Bénéficiaires indirects	47
7. Période de mise en œuvre	47
8. Modalité de gestion et méthodologie d'intervention	47
9. Communication	49
10. Suivi Evaluation	50
11. Durabilité	50
12. Risques de l'intervention	51
13. CADRE LOGIQUE	52
14. PLAN FINANCIER	58
15. Chronogramme	63

1. Contexte International

La promotion de la femme, engagée depuis des décennies par la communauté internationale, est marquée par des étapes importantes qui ont débouché sur des consensus pour faire progresser les droits humains sur un pied d'égalité entre les sexes. Les efforts déployés, en particulier depuis Beijing, sont sanctionnés par des progrès significatifs matérialisés par des accords internationaux, régionaux et continentaux. Il s'agit de conventions, protocoles et traités dont les objectifs accordent, de plus en plus, une attention particulière aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est le cas de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), la déclaration solennelle sur l'égalité des droits des femmes et des hommes de 2004, les conclusions des exercices d'évaluation de la plate-forme d'action de Beijing et les instruments sectoriels adoptés au niveau des institutions spécialisées des Nations Unies et régionales comme la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 dont le N°5 porte sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes.

L'ODD 5 ambitionne l'élimination de toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine, en considérant davantage les travaux de soins et domestiques non rémunérés qu'il convient d'intégrer et valoriser dans les agrégats nationaux, en apportant aussi des services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national de manière à garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. Egalement, il est attendu d'assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences et d'évaluation des progrès qui ont suivi. A cet effet, il est recommandé de mettre en œuvre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.

Bien que les ODD ne soient pas juridiquement contraignants, il est attendu des gouvernements qu'ils assurent les premiers rôles en mettant en place des cadres nationaux pour atteindre les dix-sept objectifs. A cet effet, il incombe aux Etats d'assumer, au premier chef, la responsabilité de

suivre et d'examiner les progrès accomplis notamment pour l'ODD 5 qui reste transversale et devra être traduit en réalités dans tous les secteurs.

Compte tenu de la nature interconnectée des 17 ODD et des 169 cibles, considérés comme « intégrés et indivisibles », la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation est un atout nécessaire dans toute politique durable.

Afin d'assurer que les gouvernements focalisent les politiques à l'atteinte des ODD et que la transversalité de l'ODD 5 soit effectivement assurée, il sera nécessaire d'un côté d'agir directement sur un système de suivi-évaluation performant incluant des indicateurs sensibles au genre et de l'autre côté renforcer le système central de suivi et évaluation des politiques publiques.

Dans ce sens, l'objectif 17 souligne l'importance de la mesure statistique comme outil pour, d'un part, évaluer les politiques en place et, d'autre part, d'identifier les cibles spécifiques que l'action politique doit viser. L'identification d'indicateurs appropriés permet de traduire les cibles des ODD en outils de suivi, évaluation et programmation des politiques.

Compte tenu de la mission d'ONU FEMMES d'apporter un appui aux organes intergouvernementaux dans l'élaboration de politiques, règles et normes mondiales et d'assurer la coordination et le suivi au niveau du système des Nations Unies de ses propres engagements en faveur de l'égalité des sexes, elle aura un rôle important à jouer en ce qui concerne l'ODD 5 et sa transversalité dans tout le processus d'analyse des indicateurs et des présentations des résultats afin d'orienter les politiques.

Ne négliger personne est le principe fondamental du Programme 2030. Cependant, en l'absence de données et d'indicateurs relatifs à des groupes spécifiques d'une population, y compris les plus vulnérables, la mise en œuvre complète des engagements pris dans les objectifs des ODD. De nombreux systèmes statistiques nationaux à travers le monde sont confrontés à de sérieux problèmes à cet égard. En conséquence, des informations précises et opportunes relatives à certains aspects de la vie des personnes ne sont pas connues, de nombreux groupes et individus restent « invisibles », et beaucoup de problèmes de développement sont toujours peu compris, notamment concernant la dimension de genre.

1.1. ONUFEMMES et l'importance du mainstreaming des politiques de genre

Universellement accepté par les États membres des Nations Unies, le mandat en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes prend en compte l'ensemble des secteurs de la paix,

du développement et des droits fondamentaux. Les mandats en faveur de l'égalité des sexes découlent de la Charte des Nations Unies, qui réaffirme sans équivoque l'égalité des droits pour les hommes et les femmes.

En 1995, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a reconnu le rôle critique et stratégique de l'intégration d'une perspective de genre dans la réalisation des engagements pris envers l'égalité des sexes. Ainsi, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing qui en a résulté mandate toutes les parties prenantes des politiques et des programmes de développement, notamment les organisations de l'ONU, les États membres des Nations Unies et les acteurs de la société civile pour agir dans ce sens. D'autres engagements se trouvent dans les résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans la Déclaration du Millénaire et dans une série de résolutions et de décisions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, par le Conseil de sécurité, par le Conseil économique et social (ECOSOC) et par la Commission de la condition de la femme.

Les Conclusions concertées de 1997 de l'ECOSOC définissent l'intégration d'une perspective de genre de la manière suivante : « Intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes. ». L'égalité des sexes en tant que telle constitue l'objectif de développement global à long terme.

L'intégration d'une perspective de genre se compose, quant à elle, d'un ensemble d'approches spécifiques et stratégiques ainsi que de processus techniques et institutionnels visant à la réalisation de cet objectif. Elle incorpore l'égalité des sexes au sein des organisations nationales publiques et privées, au cœur des politiques centrales et locales, dans les programmes sectoriels et les services. À long terme, cette approche vise à transformer les institutions sociales, les lois, les normes culturelles et les pratiques communautaires discriminatoires, comme la limitation du droit des femmes à la propriété ou leur accès restreint aux espaces publics.

Dans ce cadre, ONU FEMMES travaille avec des partenaires du système des Nations Unies pour soutenir la production et l'utilisation de statistiques de grande qualité par sexe dans la formulation

de politiques. ONU FEMMES est un membre actif du Groupe d'experts inter-institutions sur les statistiques ventilées par sexe (IAEG-GS), qui coordonne le travail sur ces données à travers les Nations Unies. Le travail de ce groupe a inclus le développement d'un ensemble minimal de 52 indicateurs de l'égalité des sexes, ainsi que de nouvelles lignes directrices pour mesurer la violence à l'égard des femmes et des filles. Par ailleurs, ONU FEMMES collabore avec un certain nombre d'organismes dans le cadre d'un programme mondial de statistiques par sexe appelé Faits et données sur l'égalité des sexes (EDGE).

2. Contexte Régional

Au niveau régional, la CEDEAO, qui regroupe quinze Etats, a adopté le 19 Mai 2015, sur l'initiative de six coalitions pour les droits et la citoyenneté des femmes du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Niger, l'Acte additionnel pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Spécifiquement, l'Acte met l'accent sur : i) l'accès des femmes à l'eau et à l'assainissement, à la gestion de l'environnement et à la protection contre les impacts négatifs des changements climatiques; ii) l'accès à la propriété foncière, aux ressources et facteurs de production nécessaires pour la productivité des secteurs et la compétitivité des produits agricoles, la gestion concertée et harmonisée des crises et calamités et à la participation des femmes à la prise de décision et, iii) l'accès aux infrastructures, aux services énergétiques et au service minier etc. Cet acte ambitionne d'amener les Etats membres à réaliser un espace communautaire des peuples qui intègre suffisamment les femmes dans le développement. Pour la mise en œuvre de ses engagements, la CEDEAO dispose de deux entités dédiées à la promotion du genre : le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG) en tant que bras technique et opérationnelle et la Direction du genre qui agit au niveau politique.

Fort de ces entités spécialisées, la CEDEAO considère l'égalité entre les femmes et les hommes comme une exigence pour l'instauration d'un espace communautaire de paix propice au développement durable égalitaire des Etats membres. Pour cela, elle a initié d'importantes actions qui ont abouti à l'adoption du plan d'action dite de la CEDEAO qui promeut la protection des femmes en situation de conflit, leur participation à la prévention et aux mécanismes de leur résolution. Dans ce cadre, elle appuie les Etats membres pour la promotion des instruments communautaires et la prise en compte effective des inégalités de genre dans les programmes d'intervention dans la sous-région comme d'ailleurs l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA).

L'UEMOA, qui accorde de plus en plus une place importante à la prise en compte des questions de genre dans les politiques économiques communautaires s'est dotée d'une direction du genre chargée de promouvoir la prise en compte des inégalités de genre dans les politiques au niveau macroéconomique et social et dans les programmes appuyés ou initiés au profit des Etats membres. Elle a adopté, depuis 1999, la recommandation N°03/99/CM/UEMOA relative à la mise en place d'actions communes en matière de promotion et de renforcement du rôle de la femme dans l'UEMOA. Spécifiquement, la recommandation, adoptée par le Conseil des Ministres porte sur l'impérieuse nécessité que la Commission, en relation avec les Etats membres de l'UEMOA, mette en œuvre, à court et moyen terme, dans un souci d'égalité de chance, le plan d'actions communautaire pour la promotion et le renforcement du rôle de la femme. Dans ce sens, il est attendu de chaque pays, la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation du plan d'actions communautaire en matière de renforcement du rôle de la femme, la mise en place de mesures incitatives pour soutenir l'accès et le maintien des filles dans tous les ordres d'enseignement, l'accroissement et la visibilité de la contribution économique et sociale des femmes, la mise en réseau des associations professionnelles des femmes et des opératrices économique de l'Union et la prise en compte des questions de genre et développement dans les politiques et programmes de l'Union.

En plus, depuis 2016, l'UEMOA est en train de finaliser sa politique genre qu'inclura la nécessité de renforcer les systèmes d'élaboration, suivi et évaluation des politiques publique à travers aussi la budgétisation sensible au genre en tant qu'outil qui constitue une clé de répartition des ressources tient compte des différences, ainsi que des rapports sociaux entre individus femmes et hommes dans la préparation, la présentation et l'exécution du budget, en vue d'un meilleur ciblage des ressources.

3. Contexte National

La population du Sénégal est estimée à 13 508 711¹ habitants dont 50,1% de femmes et 49.9% d'hommes. Cette structure démographique traduit bien le poids potentiel des femmes en tant que ressources humaines au niveau national. Malgré cette importance numérique des femmes, leur contribution à l'économie reste faible ; le taux d'activité qui permet de caractériser la participation à l'activité économique est de 33,3% pour les femmes contre 69% pour les hommes. Le chômage touche 40,4 % de la population féminine contre 18% de la population masculine. Les femmes ne génèrent pas assez de revenus pour satisfaire leur besoin de consommation. En 2011, le revenu du

¹ Recensement Générale de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage - RGPHAE, 2013

travail des femmes faisait 35% de celui estimé au niveau national². Leur représentativité aux instances de décision reste encore faible malgré plusieurs efforts consentis.

Or les femmes, au même titre que les hommes, ont la possibilité de développer pleinement toutes leurs capacités, d'influencer les processus de décision et d'y intégrer leurs préoccupations et expériences. La précarité des conditions de vie, les discriminations dans l'accès et dans le contrôle des ressources, entre autres, marquent les réalités dans les zones urbaines et rurales et affectent particulièrement les femmes.

Des conventions contenant des dispositions relatives aux droits de la femme ont été adoptées. Il s'agit entre autres de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) adopté en 1979, et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ou Protocole de Maputo en 1998. D'autres instruments définissent également des engagements en faveur de la femme, l'OMD 3 égalité entre hommes et femmes et ODD 5 consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes

Ces différents engagements se sont traduits au niveau national par l'adoption d'une Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) pour la période 2005-2015 après avoir évalué et tiré les leçons du Programme National d'Action pour la Femme (PANAF) de 1997 qui ciblait les femmes en situation de vulnérabilité (femmes au foyer, femmes mendiantes ou handicapées, etc.).

Dans le souci de favoriser l'accélération de l'atteinte d'une croissance économique inclusive et durable, le gouvernement du Sénégal avec l'appui de toutes les parties prenantes (secteur public, société civile, secteur privé, Partenaires Techniques et Financiers, experts de la diaspora, etc.) a élaboré le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale à l'horizon 2030 à travers les trois (03) piliers majeurs : i) transformation structurelle de l'économie et croissance ;ii) capital humain, protection sociale et développement durable ; et iii) gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Un plan d'action prioritaire (PAP), articulé sur la période 2014-2018, opérationnalise le PSE à travers la mise en cohérence des axes stratégiques avec les projets et programmes de développement.

² Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de Thiès - CREFAT, 2015

Parmi les priorités du PAP, le Gouvernement a identifié comme un enjeu stratégique le processus de révision, d'institutionnalisation et d'opérationnalisation de la SNEEG. Le PSE place, donc, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre comme l'un des principes devant accompagner le processus de développement et l'intégration du genre dans les politiques publiques est adoptée comme stratégie pour lutter contre toute forme d'inégalité et assurer à tous une participation équitable au processus de développement.

Il importe donc d'assurer l'institutionnalisation du genre aux niveaux de toutes les institutions prenant part à la mise en œuvre des projets phares et ceux inscrits au PAP. Aux fins d'assurer une réelle transversalité des questions de genre dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes au niveau de tous les secteurs, une attention particulière est accordée à la coordination de la mise en œuvre des efforts qui seront développés pour la réalisation de l'objectif spécifique du PSE de l'intégration du genre. En conséquence, le PSE prenant en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes, suivant une approche intégrée, la prise en compte des questions de genre représente un enjeu transversal pour l'ensemble des programmes et projets de développement sectoriel d'envergure nationale et locale. Ce qui suppose l'existence de capacités à concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer selon l'approche Gestion Axée sur des Résultats (GAR) sensibles au genre de tous les programmes et projets retenus avec, comme but, l'élimination des disparités entre les femmes et les hommes et la réalisation de la jouissance effective des femmes de leurs droits.

3.1. Sénégal et égalité de genre

Le Sénégal est rangé dans la catégorie des pays à développement humain faible avec, selon le rapport de 2015, un Indice de Développement Humain (IDH) de 4,446 et surtout un Indice ajusté aux inégalités de 0,305 qui le place parmi les plus faibles indicateurs. Il est, au travers cet indice, rappelé que la pauvreté et les inégalités sociales restent préoccupantes pour le pays et qu'il est urgent d'améliorer les conditions de vie des populations pour un développement humain durable.

3.1.1. Quelques chiffres

Selon la dernière revue de la SNEEG en 2014, malgré des avancées incontestables, des disparités encore persistantes confortent la situation inégale des hommes et des femmes dans les domaines, social, économique et politique attestant du profil genre actuel du Sénégal, qui se décrit comme suit : une inégalité de statut dans la famille et dans la société due à des facteurs socioculturels ; un inégal niveau d'accès et d'accessibilité aux services sociaux de base, fortement corrélé aux conditions de vie des ménages et aux normes sociales et culturelles qui ont comme conséquences d'affecter les

capacités des femmes, de compromettre leur productivité et de limiter leur accès aux opportunités de développement ; un faible pouvoir économique des femmes qui accentue la féminisation croissante de la pauvreté malgré une forte contribution des femmes à l'économie de ménage et à l'économie de marché ; l'inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail, le privilège de masculinité accordé à l'homme notamment dans l'accès, la gestion et le contrôle des ressources sont les contraintes réelles auxquelles les femmes sont confrontées quel que soit leur milieu d'appartenance ; l'83% des femmes actives sont dans le secteur informel et travaillent dans les sous-secteurs ménage et auto-emploi ; une jouissance inégale des droits qui limite les capacités d'action et de décision des femmes au sein de la famille et de la société malgré l'égalité de droit garantie par la Constitution du Sénégal.

Au sein du ménage, l'homme reste le chef de la famille : il est le propriétaire des biens et du foncier, et c'est à lui que reviennent les décisions importantes des ressources et du ménage. Les femmes sont également victimes de violences morales et physiques, y compris le viol, les mutilations génitales (en 2016, 24 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir été excisées), et les mariages forcés. Au niveau institutionnel, la question du genre n'est pas encore suffisamment prise en compte pour effectivement favoriser l'égalité de genre, et les femmes ne sont pas toujours en mesure d'influer sur les décisions d'allocation des ressources dans la sphère publique. Le cadre juridique est cependant relativement favorable aux femmes. Il existe depuis 2010 une loi sur la parité pour les élections législatives et locales. On compte aujourd'hui 43% de femmes à l'Assemblée nationale. Toutefois, malgré d'importantes avancées, les femmes continuent d'être supplantées par les hommes là où les décisions se prennent. En effet on enregistre une faible intégration dans les processus de planification, budgétisation, suivi et évaluation liée en grande partie à l'insuffisante capacité des acteurs à prendre en compte le genre, à l'insuffisance des données sexo-spécifiques et désagrégées et à la faiblesse des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.

Bien que le Sénégal ait ratifié les conventions internationales et régionales pour la protection des femmes, les obstacles à la scolarisation des filles sont encore nombreux. Les principaux facteurs qui entravent la scolarisation et le maintien des filles à l'école, surtout dans les zones plus pauvres et reculées, sont : i) le déficit d'infrastructures et d'équipements scolaires (par exemple l'existence de toilettes séparées) ; ii) l'offre éducative peu inclusive vis-à-vis des filles; iii) la persistance des stéréotypes de genre dans les manuels scolaires ; iv) la mauvaise perception de l'utilité de l'éducation des filles (dépenses versus investissement) ; v) les grossesses et mariages précoces ; vi) le comportement des certains enseignants; vii) la faible performance scolaires et le faible taux de réussite des filles ; viii) la non-inscription dans les registres d'état civil et ix) la pauvreté des

parents. Les politiques de promotion de l'éducation des filles ont donné des résultats forts satisfaisants, surtout à l'élémentaire (entre 2010 et 2015 l'indice de parité F/G est passé de 1,09 à 1,14)³ et dans l'enseignement moyen (entre 2010 et 2015 le taux brut de scolarisation des filles est passé de 43% à 63,3% et l'indice de parité F/G de 0,91 à 1,12). Cependant, le taux d'abandon pour les filles reste de près de 10% à l'élémentaire et au moyen et le taux de réussite est plus faible pour les filles que pour les garçons. En outre, des grandes difficultés persistent au niveau de l'enseignement secondaire qui, en 2015, enregistre un taux brut de scolarisation de filles de 32,5% et un taux de réussite au Baccalauréat de filles de 28,9% (contre 34,3% pour les garçons). Concernant le personnel enseignant, des inégalités persistent entre hommes et femmes : à l'élémentaire le pourcentage de femmes dans l'enseignement est de 32% et il chute à 17% dans l'enseignement secondaire. La transition du cycle secondaire au supérieur, subordonnée à l'obtention du baccalauréat, est diversement vécue selon le sexe. En 2011-2012, sur un effectif de 108 047 candidats au baccalauréat dont 45,2% de filles et 54,8% de garçons, 17 480 filles soit 42,1% de l'effectif global des admis qui est de 41 593, ont obtenu le diplôme contre 24 102 garçons soit 57,9%. Relativement au nombre de candidats selon le sexe, on note un taux de réussite de 35,8% pour les filles contre 40,7% pour les garçons correspondant au taux global de réussite de 38,5%. Les filles représentent 13,4% de ce taux et les garçons un peu moins du double pour, soit 21,3%.

L'effectif d'apprenants en 2013 dans la formation professionnelle, qui est de 48 116 se répartit entre le secteur Privé pour 21 199 apprenants soit 44% et le secteur Public pour 26 917 apprenants soit 56%. Si du point de vue de la distribution selon le sexe, l'on relève une prédominance des garçons, dans le secteur Public, il en est tout autrement pour le secteur Privé où les filles sont plus nombreuses. Elles ne sont que 9 767 individus dans le Public soit 46% contre 11 432 soit 54% pour les garçons. A l'inverse, elles sont plus représentées dans le secteur Privé, avec un effectif de 14 744 apprenantes soit 55%, contre 12 173 pour les garçons soit 45%. Le cumul des apprenants au plan national, laisse apparaître une légère domination des filles sur les garçons avec respectivement, 24 511 apprenantes soit 51% contre 23 605 pour les garçons soit 49%.

Des progrès importants ont été enregistrés au cours de ces dernières années dans la santé. En effet, le taux de mortalité maternelle était de selon la méthode directe et 434 avec la méthode indirecte. En 2013, le RGPHAE a relevé 397 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en milieu urbain contre 459 pour 100 000 naissances vivantes en milieu rural. En 2015 le Groupe inter-organisation pour l'estimation de la mortalité maternelle a estimé le taux de 315 décès maternels

³ Rapport National sur la Situation de l'Education 2015- Ministère de l'Education national

pour 100 000 naissances vivantes pour le Sénégal. Les avancées notées s'expliquent par les importants efforts déployés dans les domaines de la surveillance de la grossesse, de l'assistance à l'accouchement et de la planification familiale. Malgré la baisse observée, le rythme est encore trop lent pour atteindre la cible de l'OMD qui était de réduire de trois quart ($\frac{3}{4}$) le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015, soit 127 décès pour 100 000 naissances vivantes, à l'horizon 2015. Ces résultats globaux ne doivent pas cacher l'existence de grandes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural où les taux sont estimés respectivement à 309 pour 100 000 naissances et 472 pour 100 000 (EDS IV, 2005).

Par ailleurs, l'analyse de la mortalité maternelle par groupe d'âges révèle une surmortalité des mères adolescentes avec 629 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

De tels résultats révèlent un risque de décès maternels plus élevé chez les mères âgées de moins de 20 ans (629 pour 100 000 naissances vivantes) et celles de la tranche d'âge 40 - 49 ans (plus de 500 pour 100 000 naissances vivantes). Par contre, les mères âgées entre 20 et 29 ans sont moins exposées au phénomène avec moins de 400 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Ces informations corroborent l'hypothèse selon laquelle les adolescentes et les femmes aux âges avancés sont plus exposées aux décès maternels.

Une étude récente⁴ estime à 51 500 le nombre d'avortements pratiqués au Sénégal en 2012, soit un taux de 17 avortements pour 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans. Dans la plupart des cas, les avortements sont le résultat de grossesses non désirées ou non planifiées. Elles donnent lieu à des complications nécessitant une intervention médicale qui n'a pas eu lieu dans de nombreuses situations mettant en danger la vie de ces femmes. Selon les études réalisées, les femmes appartenant à des ménages pauvres sont les plus affectées du fait de leur plus grande vulnérabilité. Celles-ci sont plus touchées et susceptibles de souffrir de complications que les femmes ayant les moyens de recourir à des avortements en milieu médical.

L'examen de la structure de l'emploi au niveau national, permet de relever des taux d'emploi mettant en évidence une nette prédominance des jeunes hommes sur les jeunes femmes, avec respectivement 55,2% et 34,6%. Une distribution du même ordre de 60,3% pour les jeunes hommes et 39,3% pour les jeunes femmes, est aussi observée pour ce qui concerne le taux d'activité. La répartition des emplois selon les classes d'âges présente les mêmes disparités en défaveur des jeunes femmes. Il en est également ainsi du taux de chômage pour lequel on note, au niveau

⁴Estimations de l'incidence de l'avortement provoqué et conséquences de l'avortement non médicalisé au Sénégal, Gilda Sedgh, Amadou Hassane SYLLA, Jesse Philbin, Sarah Keogh et Salif Ndiaye, Perspectives. Internationales sur la Santé Sexuelle et Génésique, Numéro spécial de 2015.

national et par classes d'âges, des taux pour la plupart deux fois plus élevés pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes. Pour ce qui concerne la durée moyenne du chômage, les proportions sont de 15 jours pour les hommes contre 18 pour les femmes. Et pour le sous-emploi, 18,1% et 39,6% pour la tranche moins de 40 heures et 81,9% contre 60,4% pour la tranche 40 heures et plus. Il est à noter que l'avance des filles pour la tranche 40h et plus du taux de sous-emploi s'explique en partie par la relative féminisation de l'économie rurale et par l'exode massif des jeunes hommes des zones rurales vers les villes et à l'étranger.

En ce qui concerne les activités de production, et en particulier l'agriculture, les inégalités subsistent. Les femmes ne sont pas prioritaires pour l'accès à la terre, aux semences et à la mécanisation, et ne gèrent pas toujours directement les produits issus de leurs propres récoltes. Elles ont souvent un cheptel plus réduit. L'agriculture au sens large, devenue un secteur prioritaire pour la transformation structurelle de l'économie, emploie une part importante de la population active rurale. Globalement, 16,4% des exploitations agricoles seulement sont dirigées par des femmes contre 83,6% pour les hommes. Les hommes, qui contrôlent 93,6% des superficies cultivées contre 6,4% pour les femmes, exploitent en moyenne de 1,3 ha (en 2014) là où les femmes n'exploitent, en moyenne, que des superficies dépassant rarement 0,4 ha.

A l'exception de la riziculture pluviale, exploitée dans les bas-fonds où les femmes, notamment des régions du Sud, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, possèdent 62,7% des parcelles, elles ne contrôlent, en 2014, que de faibles superficies pour toutes les autres spéculations dont pour le niébé 27,8% des parcelles de niébé, 15,2% d'arachide, 7% de maïs et 3% de mil. Toutefois, il est important de noter que, malgré la faible part occupée par les femmes et la faiblesse relative de la superficie moyenne cultivée par elles, leur niveau d'implication a connu une progression de 2013 à 2014 puisqu'elles étaient responsables, en 2013, de 54% des parcelles de riz pluvial, 13% des parcelles d'arachide, 13% des parcelles de niébé, 3,5% des parcelles de maïs et 1,2% des parcelles de mil. Les femmes, faiblement propriétaires de terre, ont plus recours à l'emprunt de terre et à des parcelles allouées à leur groupement. Le niveau d'accès des femmes et des hommes à la terre est marqué par des disparités importantes. En effet, en moyenne, 13,8% des femmes seulement sont propriétaires de leurs parcelles contre 86,2% pour les hommes. Par rapport à l'accès par la location qui nécessite des capacités à payer, 23,2% de femmes ont recours à cette pratique contre 76,8% chez les hommes. Pour le recours à l'emprunt de parcelle, la proportion de femme ayant recours au prêt est de 40,7% contre 59,3% chez les hommes. Pour l'accès à la terre par fermage, la disparité est aussi importante puisque 14,3% de femmes seulement en bénéficient contre 85,7% d'hommes.

Leur accès au crédit est également plus limité. En 2012, les prêts aux femmes ne représentent que 27% du montant total des prêts accordés par des institutions de microfinance. Les femmes sont actives essentiellement dans la production destinée à la consommation familiale, qui ne génère pas de ressources financières importantes et elles restent confinées dans les domaines les plus vulnérables de la chaîne de création de richesses.

Le secteur informel est majoritairement dominé par les hommes qui représentent 79,9% de l'ensemble des entrepreneurs contre 20,1% pour les femmes dont l'effectif le plus important est enregistré dans la fabrication de glace pour une proportion de 89,2% et dans les hôtels, bars et restaurants avec 61,2%. Au niveau des secteurs d'extraction minière, les femmes représentent que 12,8% contre 87,20% pour les hommes ; pour le secteur de la fabrication de produits alimentaires elles sont à un niveau presque paritaire avec les hommes pour respectivement 50,9% et 49,10%, pour la branche manufacturière 12,30% pour les femmes et 87,70%, pour l'Eau et l'Electricité 89,20% pour les femmes et 10,80% pour les hommes, pour les BTP qui demeurent un secteur où les femmes sont presque absentes avec 0,20% et 99,80% pour les hommes, pour le commerce, où les hommes dominent encore fortement, on relève 21,90% pour les femmes et 78,10% pour les hommes, pour la restauration, les bars et hôtels où dominent les femmes avec 61,20% et 38,80% pour les hommes, le transport et les télécommunication avec une primauté des hommes qui représentent 98,30% alors que les femmes ne comptent que pour 1,70% et les autres secteurs non dénommés où les hommes dominent très largement encore pour 88,8% contre 11,20%.

La plupart des femmes entrepreneurs (41,3%) n'ont aucun niveau d'étude : 27% ont un niveau primaire, 18,4% ont fréquenté le secondaire et seulement 2,9% ont atteint le niveau supérieur. Elles sont 3,0% à être alphabétisées en langue nationale tandis que les hommes entrepreneurs ont en majorité le niveau primaire (28,5), suivis de ceux qui n'ont aucun niveau d'études (24,3%). Ils sont 17,9% à avoir atteint le cycle secondaire, 18,9% d'arabisants, 5,0% ayant le niveau supérieur et 1,4% d'alphabétisés en langue nationale.

3.2. Système de suivi et évaluation des politiques publiques au Sénégal

Au Sénégal, la coordination au plan institutionnel et le dispositif d'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques publiques ont connu beaucoup de bouleversements importants. En septembre 2013, le Ministère chargé du Plan était créé, puis fusionné avec le Ministère de l'Économie et des Finances et du Plan (MEFP), en juillet 2014, avec le regroupement au sein de la Direction Générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) de l'Unité de

Coordination et de Suivi de la Politique Économique (UCSPE), la Direction de la Prévision et des Études Économique du (DPEE), et la mise en place au sein des ministères techniques de la Cellule d'étude et de planification (CEP).

Pour garantir une exécution diligente et cohérente du PSE, un Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE) a été créé en 2013 par un décret présidentiel et adopté en 2015, chargé de fédérer et de coordonner tous les mécanismes et instruments de l'Etat en matière de suivi-évaluation de politiques publiques.

Le CASE s'appuie sur un comité de préparation des revues des politiques publiques, composé de la Primature, du Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal émergent de la Présidence (BOS), du Bureau Organisation et Méthodes de la Présidence (BOM), de la DGPPE du Ministère des Finances, de la Direction générale des Finances (DGF) et de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), opérant sous tutelle du Ministère des Finances.

Dans ce système le MEFP a le rôle d'assurer le dialogue et la collaboration avec tous les ministres sectoriels. Tous les secteurs disposent d'un dispositif de suivi-évaluation sectoriel, bien qu'ils comprennent rarement toutes les composantes techniques et institutionnelles d'un système de suivi-évaluation axée sur les résultats. Selon l'analyse du BOM⁵, le nombre grandissant de ministères sectoriels à s'être dotés de cadres de mesure des résultats est un signe encourageant de l'évolution vers une culture du résultat dans l'administration publique. Cependant des efforts restent encore à faire pour rendre ces cadres solidement arrimés aux politiques publiques et aux résultats souhaités.

En effet, la plupart des secteurs n'ont développé qu'un cadre de suivi-évaluation avec des indicateurs de suivi, sans indiquer les situations de référence, les sources de renseignement, les noms des structures responsables et les fonds budgétisés et sans présenter les stratégies de suivi-évaluation. Peu d'outils de suivi-évaluation sont d'ailleurs disponibles mis à part des fiches de suivi pour la collecte de données, les banque de données Excel, ou des guides de suivi-évaluation pour le secteur. Les dispositifs de suivi-évaluation sectoriels sont généralement faibles, sauf les dispositifs des secteurs de l'Éducation, de la Santé, de l'Environnement ou de l'Agriculture qui présentent généralement des stratégies de suivi-évaluation clairement définies, des plans de collecte de données, des données mis à jour plus régulièrement et des rapports de performance.

L'absence d'outils et l'insuffisante utilisation des outils dans les secteurs limitent la fiabilité des données au niveau de la collecte de données, au niveau de leur remontée par les acteurs et au niveau

⁵BOM/USER, Résultats prioritaires, Rapport de suivi des progrès accomplis dans l'atteinte des résultats, 001, août 2015, p.10

des analyses (impacts). Les systèmes de remontée de l'information des secteurs sont d'ailleurs fragmentés et les collectes de données se font encore au papier-crayon avec une entrée à la main dans les bases de données Excel. L'archivage électronique fait défaut et n'est pas fiable quand il existe. La connaissance des secteurs est insuffisante et nécessite l'élaboration systématique de comptes satellites et des analyses fouillées.

En 2016, le Case a exprimé sa volonté d'intégrer dans son organigramme le MFFE afin d'améliorer le système de récolte des données statistiques et administratives sensible au genre à travers la mise en place d'indicateur national genre.

3.3. Politique d'institutionnalisation du genre : défis et atouts

La nouvelle SNEEG 2015-2026 est le cadre de référence des orientations stratégiques du Sénégal en matière de promotion du genre et de l'égalité entre les sexes. La nouvelle SNEEG est alignée au PSE et tient compte des importants enjeux internationaux : l'agenda post-2015 et les ODD ; le rapport Beijing + 20 ; l'agenda d'action de Addis Abeba, entre autres, en vue d'éliminer les disparités et les discriminations de genre dans la perspective d'améliorer les normes et les rôles de genre, afin de lever tous les stéréotypes liés au genre.

Il est attendu de la mise en œuvre de la SNEEG une contribution à la création de conditions d'une traduction de la vision du PSE en actions et résultats tangibles garantissant l'élimination de toutes les formes de discriminations fondées sur le sexe et la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les programmes et projets.

A cet effet, il est retenu dans la SNEEG comme objectif stratégique de promouvoir l'autonomisation de la femme et la jeune fille, à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales, à intégrer le genre dans les politiques publiques, l'amélioration du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive.

Ainsi, la SNEEG est conçue de manière à créer les conditions nécessaires pour la réalisation d'un Etat de droit sans discrimination fondée sur le sexe garantissant l'égalité de chance pour les femmes et les hommes de différents âges dans tous les secteurs. A cette fin, la SNEEG sera mise en œuvre de manière à assurer une plus grande prise en compte et un suivi régulier des questions de genre dans les politiques, en assurant, en particulier, l'effectivité de la jouissance par les femmes et les

hommes de leurs droits humains et l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes et aux enfants.

La SNEEG assurera, grâce à l'institutionnalisation du genre, la prise en compte des droits et besoins y afférant et la prise en compte des contributions des femmes selon une approche qui privilégie l'intégration transversale du genre dans tous les secteurs. Ce qui suppose d'œuvrer, aux niveaux de toutes les politiques publiques, à la réalisation de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles aux moyens d'actions de renforcement des capacités des ministères et autres institutions chargées de mettre en œuvre les politiques publiques. Seront visés, à titre principal, les ministères, les agences nationales rattachées aux départements sectoriels ou autres ainsi que les collectivités locales appelées à concevoir et exécuter des programmes de développement local.

Spécifiquement, il est expressément souhaité de poursuivre l'exécution de la SNEEG en veillant à favoriser la mise en œuvre de la directive primatoriale relative à l'intégration du genre dans les interventions des ministères notamment dans les Lettres de Politiques Sectorielles (LPS) et les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Faisant référence à l'objectif d'effectivité de l'intégration du genre énoncé par la directive primatoriale, les différents ministères devront veiller à l'intégration explicite et claire de dispositions décrivant les modalités de traduction des principes directeurs devant servir de base pour réaliser l'égalité des femmes et des hommes dans les politiques sectorielles.

Ainsi, il sera nécessaire de consolider le partenariat avec ANSD et les institutions de recherche nationale et internationales pour soutenir la production de données différenciées par sexe, l'établissement de situations de référence sur les questions de genre dans tous les secteurs et la conception de systèmes d'informations sensibles au genre dans tous les secteurs.

Relativement au suivi et évaluation des progrès réalisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le Mécanisme national chargé du genre devra développer un partenariat efficace avec les principaux acteurs ayant des responsabilités institutionnelles et opérationnelles en matière d'évaluation des politiques publiques comme le BOS, l'UCSPE et la DGPPE. Dans ce sens, les ministères sectoriels sont appelés à contribuer à la collecte de données en tant que producteurs et utilisateurs de données puisque l'élaboration de rapports de performance sera, désormais généralisée, avec les DPPD comme outils de programmation et instruments de réédition des comptes sur les budgets alloués aux différentes politiques sectorielles.

3.4. Situation du genre dans les statistiques

Le Sénégal s'est parfaitement inscrit dans une dynamique de réforme au niveau politique et institutionnelle pour assurer l'intégration du genre dans ses politiques et programmes de développement qui est une exigence pour un développement équilibré et équitable. Ainsi, la mesure et le suivi des progrès réalisés vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont devenus une perspective dans la mesure où l'agenda 2030 qui a un caractère universel exige les états à renseigner les indicateurs et cibles définis dans les ODD.

L'avènement des ODD, particulièrement l'ODD 5, a offert une opportunité aux états dont les Sénégal, des possibilités d'intégration du genre dans les politiques publiques mais aussi des possibilités de collectes et d'analyse des données en veillant à ce que les indicateurs de genre soient inclus dans les données de recensement et d'enquête.

Les statistiques du genre ne sont pas uniquement des données ventilées par sexe. Elles permettent la compilation et l'analyse de ces données, en reconnaissant l'impact sur le bien-être des facteurs liés à l'égalité des sexes. Ces statistiques touchent différents domaines liés à l'égalité des sexes – les rôles économique, social et politique des femmes et des hommes (et des filles et des garçons) dans la société. Les statistiques du genre expriment non seulement les données par sexe, mais aussi les besoins et les aptitudes distinctes des hommes et des femmes dans différents domaines importants qui déterminent les politiques. Dans sens, les responsables politiques accordent de plus en plus sur la nécessité d'assurer une prise en compte appropriée des problématiques liées aux rapports de pouvoir inégales entre femmes et hommes, cherchant les moyens de réduire les disparités de genre dans les domaines tels que l'éducation, le travail et la santé, ainsi que de mieux comprendre les interdépendances entre ces données.

Les analyses de genre réalisées par ONU FEMMES en collaboration avec l'ANSD et le Centre d'études Politiques Internationales (CeSPI), dans le cadre de la première phase du Projet d'appui à la Stratégie pour l'Egalité et l'Equité de Genre (PASNEEG), montrent que la disponibilité des statistiques liées au genre dans des domaines clés tels que le travail, l'emploi, la santé et l'éducation, la perspective de genre demeure faiblement prise en compte dans les publications statistiques courantes au Sénégal. Ainsi, l'insuffisance des ressources humaines, notamment le nombre insuffisant de statisticiens qualifiés, les faibles ressources financières et techniques dont dispose le Système Statistique National (SSN), sont autant de défis auxquels le Sénégal doit faire face.

Les recommandations, suite à ces constats, portent sur divers aspects :

- Renforcer la collaboration multi-acteurs et multisectorielle, notamment le dialogue entre les ministres, les CASE et l'ANSD ;
- Renforcer les capacités statistiques notamment des sectoriels ;
- Promouvoir les portails open data pour plus de transparence et de redevabilité/suivi des ODD ;
- Promouvoir la culture statistique : campagne de plaidoyer pour informer les acteurs clés sur l'importance des données ;
- Quantifier la vulnérabilité et le désavantage des femmes en mesurant leur bien-être en valeur absolue (plutôt que par comparaison avec les hommes), en plus de mesurer les différences et les inégalités entre les sexes ;
- Mesurer les avancées dans la condition des femmes, ou son évolution, en valeur absolue (changements de niveau), et par comparaison avec les hommes (changements dans les disparités hommes-femmes) en suivant ces tendances au fil du temps ;
- Quantifier et expliquer la participation des femmes à la société et leur contribution au développement.
- Évaluer le résultat et l'impact des actions de développement en termes de capacités des femmes et de réalisation des opportunités — incidence sur leur bien-être et leur participation à la société.

La nécessité de disposer de données de qualité, désagrégées et facilement accessibles aux utilisateurs est une exigence de l'Agenda 2030. Ceci demande un SSN efficace permettant aussi bien d'orienter les décideurs politiques pour la mise en œuvre des ODD que de faciliter leur suivi par tous les acteurs.

Selon les conclusions du Rapport de Diagnostic des dispositifs de suivi-évaluation des politiques publiques au Sénégal⁶ « Un investissement considérable est nécessaire dans le suivi-évaluation, ainsi que dans la capacité de récolter et produire des statistiques fiables par le biais d'un renforcement de la qualité d'enquêtes et d'enquêteurs piloté par les secteurs et par l'ANSD. L'évaluation de l'impact économique et social des politiques publiques, et notamment du PSE, ne peut pas se faire sans statistiques nationales fiables et actualisés régulièrement ».

L'approche genre et la nécessité de désagréger au mieux les données sont des aspects doivent obligatoirement être renforcés. Les principales raisons qui justifient les lacunes en matière de

⁶Diagnostic des dispositifs de suivi-évaluation des politiques publiques au Sénégal. ACT-for-Performance Inc.Gatineau, Canada. Mai 2016

données sur le genre sont que la désagrégation par sexe n'est pas bien comprise pour en faire une priorité et assurer un budget en conséquence, les capacités techniques et financières sont limitées, et les actions restent encore faiblement coordonnées. Face à ces constats, il est important d'intégrer les statistiques sur le genre dans le SSN ; d'autant plus que 80% de la collecte de données sur le genre ne se fait pas selon les normes internationales.

Pour le suivi, tout le système mis en place par le Sénégal est articulé autour du CASE qui sert par ailleurs de modèle de suivi des ODD. Pour bien articuler les ODD au PSE, il est important de définir des plans d'actions, de conduire des consultations multi-acteurs et de revoir la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SDNS) pour un meilleur suivi.

En perspective, un renforcement des capacités du SSN est nécessaire sur la production régulière de données désagrégées pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte « *leave no one behind* ». Pour assurer une bonne production de données désagrégées, il est prévu la création d'une unité sur les statistiques relatives au genre au sein de l'ANSD. L'opportunité d'exploiter l'existence d'une structure chargée du suivi et évaluation des politiques publiques (CASE) pour faciliter l'intégration et le suivi des ODD dans les politiques publiques (PSE) est également à exploiter.

D'autres options sont aussi à développer : promouvoir la redevabilité à partir de l'utilisation des TIC sur toute la chaîne de valeur et l'accès facile des données pour les utilisateurs à travers une orientation plus accrue vers l'OpenData (le Sénégal est classé 8^{ème} en Afrique et 35^{ème} au monde selon le classement établi par l'organisme OpenDataWatch qui évalue les sites web des Instituts Nationaux de Statistique). Une opportunité est déjà à saisir grâce à la Plateforme de suivi des ODD et récemment lancée au Sénégal qui pourra intégrer une plateforme spécifique aux indicateurs de genre. Ces données peuvent être mises en ligne et être accessibles à tous. Pour faciliter la coordination, notamment avec les sectoriels, la plateforme offre la possibilité d'ouverture des comptes pour un système de mise à jour décentralisé.

4. Mise en œuvre du PASNEEG

Le projet PASNEEG dans la période 2015-2016 a atteint de résultats probants en termes d'institutionnalisation du genre. Les deux composantes, bilatéral et multilatéral, dont l'ancrage stratégique a été assuré respectivement par le Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfance (MFFE) et par ONU FEMMES, ont été développées en parfaite synergie d'action.

Les importants résultats obtenus sont dérivés non seulement par une forte volonté politiques très sensible à la thématique de genre mais aussi de l'existence d'un SSN organisé et fonctionnel.

Dans ce cadre, le partenariat stratégique entre ONU FEMMES, le MFFE, le MEFP, ANSD, le CASE, l'UEMOA, les Institutions de recherche nationale et internationales (CeSPI) et l'Agence Italienne pour la Coopération Internationale (AICS), ont permis de réaliser et d'améliorer l'efficacité mécanisme de *Gender Mainstreaming* et le système global d'élaboration, suivi et évaluation des politiques publiques.

Il convient de citer :

- La révision, l'institutionnalisation et l'opérationnalisation de la SNEEG en cohérence avec les ODD et le PSE.
- La création d'un Comité scientifique et de pilotage, composé par le MEFP et les structures du CASE, pour soutenir toute la stratégie de *Gender mainstreaming*. L'intégration du MFFE dans le système national d'élaboration, suivi et évaluation des politiques publiques a permis de valoriser le rôle transversal du MFFE, de positionner l'approche genre au cœur des intérêts politiques en dépassant l'approche classique spécifique de marginalisation du mécanisme de genre ;
- La création d'un comité de suivi technique, composé par les cellules genre, l'ANSD, les CEP et la société civile pour la récolte des données et le développement des indicateurs genre ;
- Le développement d'une méthodologie de mesure de l'autonomisation des femmes basé sur une approche transformationnel (women agency). Cette étape, réalisé en partenariat avec le CeSPI, a permis de développer des indicateurs de genre (IAF) selon l'approche inspiré à la méthodologie Social Index and Gender Indicator (SIGI) de l'OCDE ;
- L'analyse du système de récolte des données statistiques et administratives et le renforcement des capacités des tous les acteurs du SSN ;
- L'élaboration d'un plan d'actions de l'application de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) au niveau national et local ;
- L'établissement de partenariats avec l'UEMOA, avec des instituts de recherche nationaux et internationaux (Centre d'Analyse des Politiques Publiques de l'Université Modena – CAPP - d'Italie et le CREFAT) afin de promouvoir la BSG basé sur le bien-être ;
- L'intégration du genre dans les DPPD 2017 de quatre ministères sectoriels. Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2017-2019 servant de base de discussion au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) tenu le 30 juin 2016 et la lettre circulaire n° 9107 MEFP/DGF du 04 août 2016 ont clairement et expressément fait référence à la prise en compte du genre dans les programmes et les performances visées ;

- La production d'un Document budgétaire Genre accompagnant la Loi de Finances 2017 permettant ainsi aux parlementaires de disposer d'un outil pour apprécier concrètement les enjeux budgétaires de genre à adresser au courant de l'exercice ;
- L'élaboration du premier Rapport Genre du Sénégal portant sur dix ministères sectoriels. Les ministères de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGLDAT), de la Formation Professionnelle, de l'Artisanat et de l'Apprentissage (MFPAA) et de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) ont été accompagnés dans la phase pilote de l'intégration du genre dans les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2017. L'activité a permis d'ouvrir une étape de matérialisation du genre dans les documents budgétaires ;
- L'intégration de la dimension de Genre dans la Revue Annuelle Conjointe (RAC) du PSE 2016.

4.1. Composante multilatérale : le système de mesure de l'autonomisation des femmes

Le PASNEEG dans sa composante multilatérale, pour la période 2015-2016, sous la coordination d'ONU FEMMES, a contribué à soutenir la révision, l'institutionnalisation et l'opérationnalisation de la SNEEG en cohérence avec les priorités identifiées dans le processus de l'Agenda Post-2015 et du PSE.

Dans le spécifique, le projet a permis de renforcer les capacités du Gouvernement du Sénégal dans l'identification des priorités stratégiques et opérationnelles de la SNEEG et dans la mise en œuvre de sa composante de *mainstreaming* des politiques de genre à travers, entre autre, la production des indicateurs de mesure pour l'autonomisation des femmes en cohérence avec les objectifs du Gouvernement dans le cadre des ODD.

Il faut préciser que, dans le cas des statistiques de genre, la construction d'indicateurs composites implique des questions techniques spécifiques, dues à nature multi stratifiée du processus d'autonomisation et à la relevance des aspects socio-culturels dans les dynamiques de genre.

Les indicateurs ne devraient inclure qu'un nombre limité de variables et l'indicateur doit d'être simple à calculer et à comprendre. Au même temps, l'indicateur devrait être représentatif des différentes dimensions et institutions pertinentes et concourantes à l'autonomisation des femmes ; les données doivent être disponibles à l'échelon national, régional et local afin de rendre possibles les analyses locales aussi bien que les comparaisons internationales, et donner un regard sur

l'évolution dans le temps. Enfin, les ODD recommandent que les mesures soient préférablement gérées par les autorités nationales et locales, et dans le cadre d'une situation de travail ordinaire (sur la base du principe d'appropriation par le pays : *ownership* en anglais).

Aujourd'hui, l'impact des indicateurs de développement durable sur le programme mondial sur les statistiques sexo-spécifiques représente le point clé des prochaines étapes de développement de ces mêmes statistiques. En particulier, les priorités sont le développement des méthodologies et le renforcement des capacités statistiques, avec l'objectif d'avoir des données suffisantes en qualité et en quantité pour prendre des décisions politiques appropriées pour le développement.

Dans ce cadre, l'aspect plus intéressant et ambitieux du PASNEEG multilatéral était celui d'utiliser une approche novatrice et transformationnelle dans l'élaboration des indicateurs de genre, sur la base d'une analyse approfondie des indicateurs de genre composites⁷ existants au niveau international et de leur effectivité en termes de prise en compte des discriminations, exclusion et capacités (agency) des individus et des groupes sociaux mais aussi de la capacité à être effectivement mesurés. Ce travail a été réalisé en partenariat avec le CeSPI qui a fourni au Sénégal une méthodologie scientifique et de facile application pour l'élaboration des indicateurs développés sur la base de l'analyse des institutions sociales, l'élaboration d'un index de genre (Index de l'Autonomisation des Femmes - IAF) à appliquer au niveau national et une analyse du système de récolte des données statistiques et administratives.

⁷Parmi ces indicateurs sexo-spécifiques les plus reconnus qui ont été analysés dans la préparation de la mesure IAF, il y a l'Indice d'inégalités de genre (IIG ; en anglais *Gender inequality index* : GII) ; l'Indice mondial d'écart entre les sexes (IMES ; en anglais *Global gender gap index* : GGGI) ; l'Indice pour l'autonomisation des femmes dans l'agriculture (IAFA ; en anglais *Women's Empowerment in Agriculture Index* : WEAI) ; Le *Social Institutions and Gender Index* (SIGI) et l'IDISA (en anglais *AGDI, African Gender Discrimination Index*).

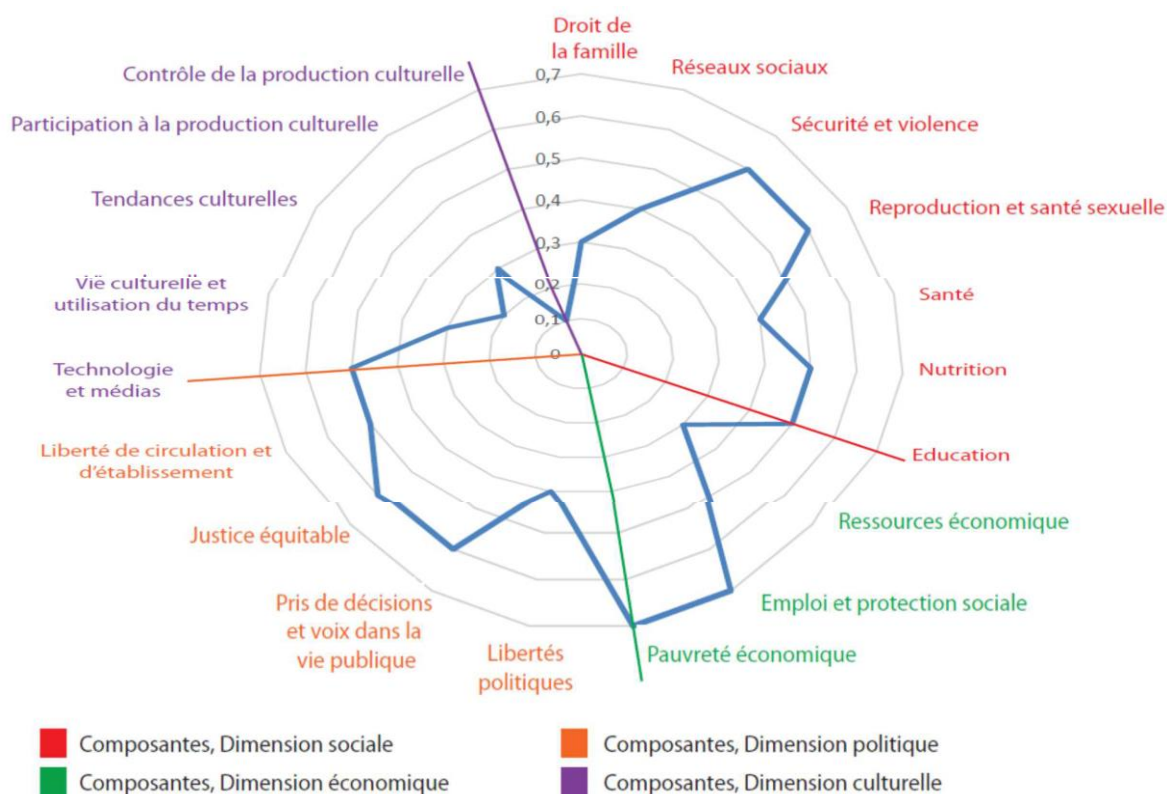


FIGURE 1 : GRAPHIQUE DES COMPOSANTES DETAILLEES (DONNEES FICTIVES) DE L'IAF

À travers le partenariat avec des institutions nationales (CASE, ANSD, MFFE) et internationales et de la société civile, le PASNEEG a proposé un système novateur, complet et flexible de mesure de l'autonomisation des femmes, bien adapté au contexte local en termes de capacité de collecte et d'analyse de données sur les changements de normes et des comportements et en cohérence avec les 17 ODD et 169 cibles et de disposer d'un index - le IAF - qui permet de calculer plusieurs sub-indices afin de privilégier une analyse comparée et détaillée des différents niveaux et lieux des discriminations existantes.

L'objectif principal était celui de fournir au Sénégal d'un instrument de mesure de l'autonomisation des femmes permettant à la fois de mesurer l'impact des politiques, d'identifier les discriminations produites dans leur mise en œuvre et d'apporter les corrections nécessaires et d'autre part d'assurer l'ownership de la partie nationale. Ce système de suivi-évaluation des politiques publiques, en prenant en compte la dimension de genre, a été conçu en parfaite ligne avec le système actuel de suivi trimestriel, semestriel et annuel déjà en vigueur pour permettre une complète appropriation de la part des institutions nationales.

Les étapes du processus de mise en œuvre dans la période de référence, peuvent être résumées en quatre lignes principales :

- a) La conceptualisation de la mesure de l'autonomisation sur la base de la littérature

internationale et informations recueillies et la construction d'une batterie d'indicateurs ;

- b) Le diagnostic de l'existant avec l'état des lieux sur les informations disponibles, notamment des données et des expériences existantes dans la mesure de l'autonomisation des femmes au niveau internationale et national Sénégal ;
- c) La mobilisation et la mise en réseau des acteurs du SSN, du CASE et experts principaux au niveau international et national et l'identification des interlocuteurs nationaux les plus appropriés qui ont été chargés de la mise en œuvre de la méthodologie et du processus de suivi politique et technique ;
- d) Le renforcement des capacités des tous les acteurs du SSN dans la récolte des données et le développement d'indicateurs sensibles au genre ;
- e) La vérification de la méthodologie et la contextualisation de la batterie d'indicateurs et variables aux spécificités statistiques et contextuelles du Sénégal aussi à travers un test pilote de la mesure au niveau local, notamment dans la région de Kaolack où il y a une forte concentration des programmes de la Coopération Italienne.

En même temps, l'approche participative adoptée et la complexité du système d'élaboration, suivi et évaluation des politiques publiques (à partir de la capacité des structures nationales de récolte des données et d'élaboration du budget) a permis de mettre en valeur les lacunes à combler afin d'assurer l'effectivité de l'institutionnalisation de genre selon le principe d'ownership.

Le contexte politique très favorable et les avancées enregistrées en termes d'autonomisation des femmes sont des facteurs déterminants afin d'assurer que les ODD, notamment l'ODD 5, puisse être intégré dans le processus national d'évaluation des politiques publiques afin d'orienter les choix en termes de priorités politiques pour les perspectives stratégiques et financières en faveur de l'autonomisation des femmes selon une logique d'*agency* et de *capabilities*.

4.2. Résultats institutionnels

Les résultats au niveau institutionnels peuvent être évalués en termes d'engagement technique et politique des structures du SSN et du CASE dans l'appropriation et la mise en œuvre de l'indice IAF et d'un effectif système de suivi et évaluation des politiques publiques.

L'ANSD, les cellules genres et les CEP ont été impliqués dans tout le processus l'analyse FFOD (Forces, Faiblesses, Opportunités, Défis Analysis) des données existantes et dans la mise à niveau d'une mesure sensible au genre. Des formations spécifiques ont été réalisées pour la production de données désagrégées par sexe.

La mise en œuvre de cette composante a été pilotée par un comité de pilotage, composé par les structures chargés du suivi-évaluation des politiques publiques, afin d'assurer l'harmonisation du système proposé avec les exigences et le système d'évaluation des politiques publiques dans le cadre du CASE. En définitive, toutes les parties prenantes ont été impliquées, selon une approche participatif et d'appropriation, dans la définition de la méthodologie, des activités, de la mise en œuvre, jusqu'à l'évaluation sur les résultats. En effet, à la fin du projet, une délégation des hauts fonctionnaires provenant des structures du CASE (BOS, BOM, UCSPE, MFEP, ANSD) et du MFPE, accompagnée par ONU FEMMES, ont présenté les principaux résultats du projet à la Direction Générale pour la Coopération Italienne (DGCS) et à l'AICS à Rome, lors de un atelier technique organisé par le CeSPI.

4.3. Résultats opérationnels

- Un tableau complet et détaillé des dimensions, composantes, indicateurs et variables sur l'autonomisation des femmes a été conçu sur la base d'une revue de la littérature, la valorisation et l'élaboration des expériences internationales de mesure existantes, et en particulier des indices SIGI et IDISA (African Gender Discrimination Index), contextualisé à la situation du Sénégal.
- L'IAF a été élaboré à travers la contextualisation du tableau aux spécificités statistiques et socio-culturelles du Sénégal.
- Une cartographie de la filière des données clefs existantes et des données clefs manquantes au niveau nationale et local a été réalisée. Sur cette base, l'existante a été valorisé et intégré au tableau des indicateurs et des variables pour répondre aux exigences de données sur les trois niveaux de réalité juridique, de perception et factuel.
- Au niveau de la contextualisation socio-culturelle, un dialogue-confrontation continu a été mis en place avec les partenaires gouvernementaux, techniques et de la société civile afin d'adapter les variables au contexte sénégalais.
- Un test pilote de l'indice a été réalisé sur le territoire de Kaolack, afin de tester les outils de collecte des données, la pertinence des variables proposées, dans le cadre de la filière des données administratives et à travers une enquête réalisée ad hoc.
- Un calcul démonstratif du IAF a été élaboré et les résultats ont été analysés et présentés aux partenaires.
- Un Manuel méthodologique, articulé en trois sections et incluent un Résumé Exécutif pour et avec un Résumé visuel du « décalogue » général des dix étapes générales à suivre a été réalisée. La troisième partie du Manuel contient les lignes directrices techniques et

opérationnelles pour la mise en œuvre du plan d'action au Sénégal et des encadrés qui forment un Guide à la capitalisation des résultats de l'expérience.

- La Section Internet dédiée d'archivage d'appui (*DropBox*) contient le *Sourcebook* conclusif qui regroupe les matériels intermédiaires et instrumentaux produits.

4.4. Harmonisation et coordination des PTF européens et multilatéraux pour le *Gender Mainstreaming*

Le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest d'ONU FEMMES et l'AICS assurent depuis 2012 le leadership du Groupe Thématique de Genre (GTG). Le GTG réunit l'ensemble des partenaires techniques et financiers ayant des actions ciblées ou transversales dans le secteur de la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce cadre de partenariat renforcé, d'échanges d'informations et d'expériences, regroupe les agences bilatérales de développement et les agences du système des Nations Unies.

Le groupe inscrit son action dans le cadre de la mise en application de la Conférence de Beijing, Déclaration de Paris et de la SNEEG en œuvrant à la coordination et à l'harmonisation de l'intervention des partenaires au développement en vue de renforcer l'architecture de l'aide au développement.

Son objectif principal est de contribuer à la prise en compte de la dimension genre dans les politiques publiques et les programmes de développement. Dans ce cadre, dans toutes les différentes phases d'élaboration et d'évaluation des politiques et des programmes au niveau national (RAC, revue trimestrielles, semestrielles et sectorielles) le GTG a toujours participé activement afin d'assurer que le genre soit considéré en tant que dimension transversale. La problématique de la faiblesse des données désagrégées, des analyses de genre et des indicateurs sensibles au genre a été toujours l'objet des différentes recommandations émises par le GTG dans le cadre du dialogue politique avec le Gouvernement.

Grace au rôle de leadership d'ONUFEMMES et de la Coopération Italienne sur la thématique et de l'implication directe des institutions nationales dans la mise en œuvre du PASNEEG, le projet a pu impliquer activement les principaux PTF dans la mise en œuvre du projet du point de vue technique et financière. En effet, l'Union Européenne, les partenaires bilatéraux et les Système des Nations Unies ont cofinancé la révision de la SNEEG et ont participé à toutes les phases de sa conception.

Les principales rencontres d'ordre politiques et techniques avec le CASE, dans le cadre de la RAC 2016 et de l'ANSD, pour la conception de la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques (PSPP), ont vu l'implication aussi de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine pour le Développement.

En plus, dans le cadre de la RAC, le Groupe élargi (G 50) des PTF, qui a pour mission de mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris, d'améliorer la concertation et le partage d'informations entre PTF, de structurer et d'approfondir le dialogue avec le Gouvernement du Sénégal sur la lutte contre la pauvreté, les politiques sectorielles et la gouvernance, effectuera une mission conjointe afin d'évaluer l'impact des actions de développement. Parmi les best practices à visiter le G 50, en accord avec le Gouvernement, a choisi deux programmes genre financés par la Coopération Italienne Programme Intégré de Développement Economique et Social – PIDES – et Programme d'Appui à l'Education Féminine – PAEF).

Au niveau Européen l'Italie, chef de file du Groupe Genre pour la mise en œuvre du Plan d'Action Genre (PAG 2010-2015 et 2016-2020) depuis 2011, a joué un rôle stratégique pour la prise en compte effective de la dimension genre dans la Programmation Conjointe 2018-2020 en cours de finalisation.

En particulier, le genre a été choisi en tant que cross-cutting issues pour l'atteinte de l'ODD 5 dans tous les axes stratégiques du document à travers l'inclusion, entre autres des indicateurs de genre dans le cadre de résultats.

Dans ce cadre, l'Italie a activement collaboré avec les principales institutions de recherche (CREFAT, IRD, CRES, Laboratoire Genre de l'IFAN) et de la société civile nationale et européenne impliqués dans la thématique.

Dans les principaux secteurs du document de la PC, la nécessité d'améliorer le système de récolte des données, l'élaboration des indicateurs et plus en général d'agir pour l'efficacité du système de suivi évaluation des politiques publiques est apparu comme prioritaire.

4.5. Leçons apprises PASNEEG Multilatéral

- L'existence d'une importante source des données disponible pour le calcul approximatif de l'IAF ;
- L'existence d'un ensemble de données non exploitées à valoriser ;
- L'existence de filières statistiques sectorielles avancées dont les compétences peuvent être valorisées et capitalisées pour la mise à niveau des autres secteurs ;
- L'existence d'un système statistique avancé dans le cadre de l'ANSD à valoriser et mettre en réseau avec les statistiques sectorielles ;

- Les potentialités d'une bonne et réelle coordination pour renforcer la synergie et la communication entre le producteurs et utilisateurs de données et pour valoriser l'existante. Ce qui a induit :
 - La mise en place de cadre de coordination stratégique et politique chargé d'accompagner la mise en œuvre et le suivi du projet et d'appuyer la coordination entre différentes institutions ;
 - La mise en place de comité technique et de suivi du projet chargé de mettre à niveau la méthodologie de la mesure dans le Système statistique national (SSN).
- L'existence des potentialités pour évaluer l'impact des politiques publiques sur le 3 niveau (*de iure*, *de facto* et *de habitu*) décrits trois niveaux afin de promouvoir l'autonomisation des femmes.

4.6. Les contraintes

Malgré les résultats ci-dessus cités, compte tenu de la complexité de la thématique, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'analyse de l'impact des politiques publique sur la vie des femmes et des hommes selon une perspective d'agency et autonomisation.

Les contraintes enregistrées au cours de la mise en œuvre du PASNEEG restent les suivantes :

- Faible coordination et de communication horizontale entre les différentes institutions productrices de données des différents ministères sectoriels et aussi verticale entre les niveaux centraux et les niveaux locaux ;
- Faible communication entre les producteurs des données et les structures chargées de l'évaluation des politiques publiques ;
- Existence d'une multitude de systèmes de mesure et d'indicateurs qui alourdissent le système statistique et causent une dispersion des efforts et des résultats ;
- Absence d'une législation spécifique pour le traitement des données en général et des données administratives en particulier qui puissent faciliter l'accès et l'analyse ;
- Faiblesse dans la continuité et rationalité dans les plans et actions d'intervention de développement du secteur statistique et existence de projets multi-acteurs impliquant plusieurs intervenants de niveau différents qui causent une dispersion et un ralentissement du travail ;
- Faible participation et implication des populations, notamment des femmes et de la société ;
- Faiblesse dans la disponibilité de données fiables pour le calcul de l'IAF dans toutes les dimensions, surtout dans les dimensions économique et culturel ;

- Faiblesse de la fiabilité des données administratives existantes par rapport aux potentialités identifiées.
- Faiblesse des principaux acteurs dans la récolte, analyse et interprétation des données de genre.

5. Stratégie de mise en œuvre

ONU FEMMES et la Coopération Italienne interviennent depuis plusieurs années au Sénégal avec des programmes et des projets spécifiques visant l'égalité de genre et l'empowerment des femmes. La violence basée sur le genre, la promotion des droits des femmes et de l'éducation des filles, l'empowerment économique des femmes rurales, l'amélioration de l'accès aux ressources naturelle et productives, sont les thématiques principales sur lesquelles les deux institutions ont investi techniquement et financièrement afin d'accompagner le Gouvernement dans l'atteinte des objectifs inscrits dans le PSE pour la promotion d'une société plus inclusive et paritaire. Grâce aux importants résultats atteints et au renforcement du MFFE, le dialogue politique avec les décideurs est devenu de plus en plus constructif et l'engagement du Gouvernement pour le mainstreaming des politiques de genre plus fort.

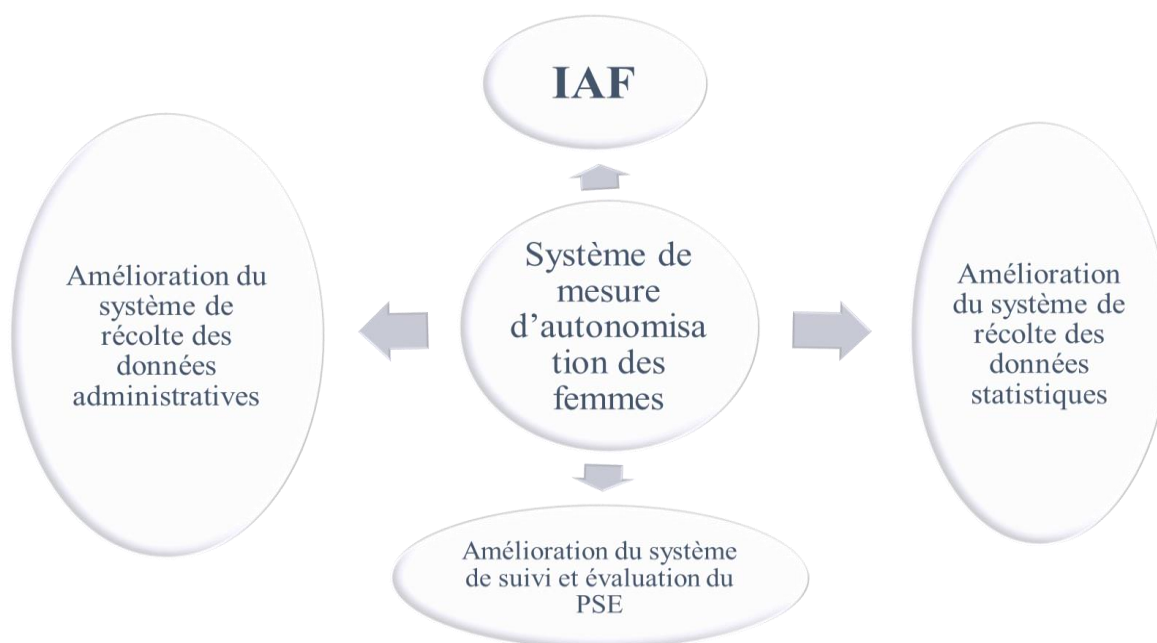
En ligne avec la plateforme de Beijing et ses différentes phases d'évaluation, avec la stratégie mainstreaming d'ONU FEMMES (Gender Mainstreaming in Development Programming 2014) et les lignes directrices de l'Italie 2016-2018 et les lignes directrices sur le Genre 2010, le *PASEMEPP* ambitionne de renforcer le mécanisme du mainstreaming de genre en assurant aussi la participation plus active des femmes dans l'élaboration, suivi et évaluation des politiques publiques selon une approche *Bottom UP* et de promotion de *l'agency*.

Le *PASEMEPP* a été conçu sur la base de l'évaluation la composante multilatérale du PASNEEG en partenariat avec toutes les parties prenantes notamment du CASE et du MFFE et il s'articule en trois axes principaux :

- Renforcement du système de suivi et évaluation sectorielles avec les acteurs du SSN. Cet axe prévoit le développement des outils sensibles au genre pour la collecte des données administratifs, les renforcements des capacités des CEP e des cellules genre, la structuration du dialogue entre le CASE, le MFFE et l'ANSD et le renforcement du rôle de la DEEG dans la mise en œuvre de la SNEEG ;
- Consolidation du processus d'appropriation de l'IAF par l'ANSD afin que le Sénégal puisse se doter d'un Indicateur unique sur l'autonomisation des femmes à mesurer et mettre à jour

périodiquement. Cet axe prévoit des activités de renforcement de capacités, d'analyse et de collecte des données au niveau central et local et l'intégration des indicateurs et des variables de l'IAF dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques ;

- Développement d'un système de mesure spécifique au PSE dont, le BOS, structure de coordination du CASE, assure le suivi et l'évaluation. Cet axe prévoit la réalisation de l'analyse de l'impact des projets et des réformes phares du PAP (à choisir entre 17 projets phares et 8 réformes prévues pour la période) et l'élaboration d'indicateurs économiques spécifiques au PAP qui seront intégrés dans l'IAF.



5.1. Objectif général

Contribuer à l'atteinte des ODD, notamment l'ODD 5, à travers l'amélioration du système de suivi-évaluation des politiques publiques intégrant le genre

5.2. Objectifs spécifiques

1. Soutenir le système de collecte et l'analyse des données statistiques et administratives désagrégées par sexe en vue d'améliorer l'information sur les l'atteinte des ODD, notamment de l'ODD 5, de la CEDEF et de Beijing
2. Développer un système de mesure, basé sur de l'autonomisation des femmes sur la base des effets et des impacts du PSE et des PAP

5.3. Résultats

OS1

- 1.1 Le système de collecte et d'analyse des données administratives est amélioré à travers l'intégration de l'approche IAF et des ODD et le renforcement du rôle de la DEEG dans la mise en œuvre de la SNEEG.
- 1.2 Le Système Statistique National, géré par l'ANSD, est amélioré et intègre le genre aux niveaux central et local.

OS2

- 2.1 Le CASE est doté d'un système de mesure de l'autonomisation des femmes sur la base des effets et des impacts du PSE et des PAP

5.4. Activités prévues

Pour l'atteinte des R1 et R2 concernant le renforcement du système de récolte des données statistiques et administratives selon une approche de genre, les activités prévues s'articulent en deux composantes principales :

- 1.1 Amélioration du Système de récolte des données administratives au niveau central et local à travers l'identification des secteurs prioritaires et le renforcement du rôle des CEP, des cellules genre et de la DEEG.
- 1.2 Amélioration du système de récolte et d'analyse des données statistiques relativement au genre à travers l'accompagnement de l'ANSD dans le développement et l'utilisation de l'IAF.

Les deux composantes seront développées avec une méthodologie visant à promouvoir le dialogue entre les ministres sectoriels (responsables de la récolte des données administratives) et de l'ANSD (responsable de la récolte des données statistique) afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du système d'élaboration, de suivi et évaluation des politiques publiques, caractérisé par une forte fragmentation. Le MFFE, à travers la DEEG, sera appuyé pour jouer le rôle de pilotage de l'exercice, pour rendre effectif le *mainstreaming* des politiques de genre et la mise en œuvre de la SNEEG. La production des indicateurs et des variables de l'IAF et le renforcement de capacité seront assurés par le support technique et scientifique du CeSPI et des institutions nationales de recherche, selon la même méthodologie de la première phase du PASNEEG. Chaque phase du processus sera alternée par un partage des résultats avec le réseau des institutions internationales et européennes spécialisées dans la thématique (ISTAT, EUROSTAT, OCSE, *UN Statistic Commission*).

OS1 R1

- Amélioration du Système de récolte des données administratives au niveau central et local

Cette composante s'articule dans les phases suivantes :

- Phase préparatoire. Identification et sélection des secteurs et des ministères prioritaires pour d'intégration de l'approche IAF dans le cadre de la filière des données administratives
- Développement des outils de récolte des données administratives, des indicateurs et des variables à intégrer dans l'IAF
- Formation sur l'utilisation de l'IAF. Renforcements de capacités des acteurs des ministères sélectionnées, chargés de la production de la planification et du genre (CEP et cellules genre), dans l'utilisation des outils de récolte des données administratives, des indicateurs et des variables à intégrer dans l'IAF
- Développement de l'IAF pour les deux secteurs et élaboration de la méthodologie d'application de l'IAF dans tous les secteurs/ministères
- Renforcement du processus d'institutionnalisation dans les autres secteurs. Multiplication des formations aux autres secteurs/ministères pour l'application de l'IAF et accompagnement dans la réalisation des audits genre et des plans d'action
- Renforcement des capacités de la DEEG dans son rôle de coordination et de plaidoyer

1.1.1 Identification des deux secteurs prioritaires et validation du plan d'action pour l'application de l'IAF dans les deux ministères sélectionnés

Cette activité d'un cout global de € **8.925** prévoit :

L'analyse des atouts et des potentialités des systèmes de récolte des données administratives pour le développement des critères pour la sélection des secteurs prioritaires. Cette activité engagera 1 expert CeSPI pour 45 jours (cout unitaire € 120/jour) pour un cout global de € 5.400.

Une mission du CeSPI, (10 jours pour un cout unitaire € 210/jour et un billet d'avion de € 750 pour un cout global de € 2.850), pour la validation technique et politique de la méthodologie produites aux comités de gestion et pilotage du projet, la mise en place des équipes techniques des ministères sélectionnés et pour la construction du partenariat avec l'institution de recherche nationale.

L'atelier de partage de la méthodologie, organisé conjointement par ONU FEMMES et le MFFE, à travers la DEEG, aura un cout global de 675 euros se déroulera dans une journée impliquera 15 personnes (cout unitaire 45v euros/pers) la multiplication des documents se fera à ONU Femmes.

1.1.2 Développement des outils de récolte des données administratives, des indicateurs et des variables au niveau des deux ministres sélectionnés pour le développement et l'utilisation de l'IAF

Cette activité d'un cout global de € 6.575 prévoit :

Une analyse des filières des statistiques existantes (collecte et gestion-utilisation des données) au niveau centrale et locale des deux ministères sélectionnés afin d'identifier les bonnes pratiques et les lacunes à combler et révision des outils de collecte des données, développement des indicateurs et de variables. Cette activité engagera 1 expert CeSPI pour 45 jours (cout unitaire € 120/jour) pour un cout global de € 5.400.

La consultation avec les institutions statistiques internationales (i.e. ISTAT, EUROSTAT, OCSE, *UN Statistic Commission*) et l'intégration des leurs recommandations dans les outils développés pour les deux secteurs sélectionnés. Cette activité d'une demi-matinée se réalisera sous forme de *conference call* avec la participation d'ONU FEMMES, de la DEEG et du personnel des ministères sélectionnés. Le cout forfaitaire pour l'organisation au niveau local de cette activité est de € 500

Un atelier de partage et de validation technique sur les outils développés pour les deux secteurs. L'atelier sera organisé conjointement par ONU FEMMES et le MFFE, à travers la DEEG. L'activité se déroulera dans une journée impliquera 15 personnes (pour un cout forfaitaire de € 675 qui comprenne la location salle, pause-café et déjeuner).

1.1.3 Renforcements de capacités des acteurs des ministères sélectionnées, chargés de la production de la planification et du genre (CEP et cellules genre), dans l'utilisation des outils de récolte des données administratifs, et intégration de l'approche IAF dans les filières de collecte, transmission et utilisation des données administratives.

Cette activité d'un cout global de € 36.780 s'articule dans les activités suivantes :

L'activité s'articule dans les sous-activités suivantes :

Analyse FFOD, de la cartographie des filières statistiques des deux ministères sélectionnés, sur les niveaux de réalité *de facto* et *de habito*, et intégration des recommandations des institutions

statistiques internationales (consultées dans une demi-matinée de conférence call) dans le résultat de l'analyse et de la cartographie. Les activités d'analyse seront déroulées de façon séquentielle dans le cadre des deux ministères et seront réalisées avec l'assistance technique et scientifique du CeSPI (1 expert pour 90 jour dans 2 missions séparées : cout unitaire de 210 € /jour et deux billets d'avion de € 750 pour un cout global de € 20.400).

Atelier de formation des CEP et des cellules genre des 2 ministères, de l'ANSD et de la DEEG sur le calcul et l'utilisation de l'indice IAF. La formation sera organisée conjointement par ONU FEMMES et le MFFE, à travers la DEEG et le CeSPI. L'activité d'un cout global de € 1.080 se déroulera dans 2 journées impliquera 12 personnes (le cout comprendra la location salle et restauration € 45 par/pers pour 2 jours).

Atelier de formation des cellules genre et des CEP de la DEEG et des deux ministères sélectionnés dans l'analyse des données juridiques, le suivi-évaluation des politiques de genre des secteurs ciblées et sur l'application et mise à jour de l'IAF sur le niveau juridique (de jure). La formation sera organisée conjointement par ONU FEMMES et le MFFE, à travers la DEEG et le CeSPI. L'organisation de l'activité aura un cout global de € 6.750 se déroulera dans 10 jours de travail et impliquera 15 personnes (le cout comprendra la location salle et restauration € 45 par/pers).

Sessions de formation, chez les Ministères sélectionnés, de la cellule genre et de la CEP sur l'intégration de l'approche IAF dans les outils de collecte des données (questionnaires et unités de collecte, systèmes de transmission, catalogue des variables etc.). La formation sera organisée conjointement par ONU FEMMES et le MFFE, à travers la DEEG et le CeSPI. Les sessions de formation seront déroulées de façon séquentielle dans le cadre des deux ministères pour la durée de 16 jours. L'activité dans son complexe aura un cout global de € 7.200 et impliquera 10 personnes (le cout comprendra la location salle et restauration € 45 par/pers).

Atelier de restitution final pour la validation politique des activités déroulées avec le CTS et le CP. L'atelier sera organisé conjointement par ONU FEMMES et le MFFE, à travers la DEEG e pour une journée et impliquera 30 personnes. L'activité d'un cout global de € 1350 (le cout comprendra la location salle et restauration € 45 par/pers).

1.1.4 Développement de l'IAF pour les deux secteurs et élaboration de la méthodologie d'application de l'IAF dans tous les secteurs/ministères

Cette activité d'un cout global de € **10.100 euros** prévoit :

Le développement de deux bases des données dans le cadre des deux ministères sélectionnés, le calcul de l'IAF pour les 2 secteurs, le développement de la méthodologie d'application global de l'IAF dans tous les autres secteurs/ministères et du plan d'action pour le suivi dans l'application et la mise à jour de l'IAF. L'activité d'analyse et de production scientifique sera réalisée avec l'appui du CeSPI et avec l'implication des CEP et des cellules genre des 2 secteurs. Cette activité engagera une équipe composée de 1 expert du CeSPI pour 80 jours, divisés en deux périodes distincts de 40 jours (cout unitaire € 120/ jour et un cout global de € 9.600).

Consultation des partenaires internationales sur l'amélioration des filières des données administratives pertinentes aux ministères pilotes sur la base des résultats des analyses FFOD. Cette activité de deux demi-matins (non séquentielles) se réalisera sous forme de *conference call* avec la participation d'ONU FEMMES, de la DEEG et du personnel des ministères sélectionnés. Le cout forfaitaire pour l'organisation au niveau local de cette activité est de € 500 en forfait.

1.1.5 Multiplication des formations aux autres secteurs/ministères pour l'application de l'IAF et accompagnement dans la réalisation des audits genre et des plans d'action

Cette activité d'un cout global de € **80.300** s'articule dans les sous-activités suivantes :

Formation des acteurs du CTS sur la méthodologie de développement de l'IAF (outils de récolte des données, développement des indicateurs et variables, calcul de l'IAF). Cette activité, d'un cout global de € **6.000**, prévoit le renforcement des capacités des tous les membres du CTS (cellules genre/CEP/ANSD) chargés de la récolte des données administratifs de tous les secteurs. La formation se déroulera sur 2 journées et prévoit la participation de 35 personnes pour un cout global de € 3.150 (le cout comprene la location salle et restauration € 45 par/pers) et elle sera réalisée avec l'assistance technique et scientifique du CeSPI (mission 10 jours de 1 expert du CeSPI pour un cout unitaire de € 210/jour et un billet d'avion de € 750 et un cout global de € 2.850).

Un atelier national de restitution de la Méthodologie de l'IAF. Une fois définie la méthodologie pour le développement, l'utilisation et la mise à jour de l'IAF, le MFFE et ONU FEMMES, avec le support scientifique et technique du CeSPI organiseront un atelier national de restitution et validation politique. L'atelier se déroulera dans une demi-journée et il prévoit la participation de 60 personnes pour un cout global de € 2.700 (le cout comprene la location salle et restauration € 45 par/pers)

La réalisation des audits genre des deux secteurs et le développement des plans d'action genre. Il est prévu de réaliser, sous la coordination de la DEEG, des audits genre institutionnel des ministères partenaires et le développement des plans d'action. Le cout global de l'activité est de € 26.600 et elle prévoit le recrutement d'un expert en genre pour 6 mois pour un cout unitaire de € 120 (€ 21.600) et l'organisation d'un atelier de validation pour un cout total de 3.600 (80 participants à € 45)

Le renforcement des capacités de la DEEG dans son rôle de coordination et de plaidoyer. La DEEG sera doté des experts prévenants des institutions de recherche nationales pour toute la durée du projet afin de l'accompagner dans le rôle de coordination, de la former en leadership et institutionnalisation du genre. L'institution de recherche sélectionnée par le MFFE jouera le rôle d'interface du CESPI au niveau national et local. Le cout global pour cette activité est de €45.000 qui comprennent le recrutement d'un expert en *gender mainstreaming* pour 12 mois pour un cout unitaire de € 2.000 (total € 24.000) et un appui pour l'achat de matériel informatique pour un total forfaitaire de € 21.000.

OS1 R2

- Amélioration du système de récolte et d'analyse des données statistiques relativement au genre à travers l'accompagnement de l'ANSD dans le développement et l'utilisation de l'IAF

Afin d'atteindre OS1 R2 le projet prévoit l'intégration des indicateurs et des variables IAF dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques, à travers une assistance technique à l'ANSD. Le CeSPI avec l'appui d'une institution de recherche national recrutées directement par l'ANSD, procéderont à une analyse et une révision des méthodes d'enquêtes et de recensement existantes, à l'harmonisation entre les indicateurs IAF et les ODD et assureront un suivi régulier de l'application et de la mise à jour de l'IAF pour toute la durée du projet. Les différentes phases de cette composante seront alternées avec des consultations au niveau international et européen spécialisées dans la thématique (ISTAT, EUROSTAT, OCSE, *UN Statistic Commission*). Les résultats finaux seront partagés et capitalisés dans le cadre d'un atelier final.

Cette composante s'articule dans les phases suivantes :

- Phase préparatoire. Analyse et validation des atouts et des potentialités du système de récolte des données statistique, réalisation d'une cartographie des méthodes d'enquête réalisés par l'ANSD

sur deux niveaux de réalité *de facto* et *de habito* et partage avec les systèmes de mesure les plus pertinentes au niveau international et européen.

- Renforcement de capacités du SSN sur le développement de l'IAF. Formation de l'ANSD sur les thématiques suivantes : création d'un système intégré de récolte des données et l'harmonisation entre les indicateurs IAF et les indicateurs des ODD ; révision des outils d'enquête intégrant les indicateurs et les variables IAF ; calcul de l'indice IAF
- Suivi de l'intégration des indicateurs dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques, mise à jour des outils d'enquête statique et application de l'indice IAF au niveau national
- Partage de l'Indice IAF au niveau national avec le CASE et le SSN

1.2.1 Analyse et validation des atouts et des potentialités du système de récolte des données statistique, réalisation d'une cartographie des méthodes d'enquête réalisés par l'ANSD sur deux niveaux de réalité *de facto* et *de habito* et partage avec les systèmes de mesure les plus pertinentes au niveau international et européen.

Cette activité d'un cout global de € **14.825** prévoit :

L'analyse du système et méthodes de récolte des données statistiques et élaboration d'une feuille de route pour l'intégration de l'IAF en tant que système de mesure de l'autonomisation des femmes. Cette activité engagera 1 expert du CeSPI pour 45 jours pour l'appui à distance (cout unitaire de € 120 par jour et un cout global de € 5.400) et mission de 1 expert du CeSPI pour 10 jours (cout unitaire de € 210/jour et un billet d'avion de € 750 pour un cout global de € 2.850) pour un montant global de € 8.250.

Un atelier de validation politique et technique de la méthodologie et de la feuille de route produites. L'atelier, organisé conjointement par ONU FEMMES, l'ANSD le MFFE, à travers la DEEG aura un cout global de € 675 se déroulera dans 1 journée impliquera 15 personnes (€ 45 par/pers).

L'élaboration d'une cartographie des méthodes de mesure réalisés par l'ANSD sur les deux niveaux de réalité *de facto* et *de habito* et partage avec les systèmes de mesure les plus pertinentes au niveau international. Cette activité engagera 1 expert du CeSPI pour 45 jours pour un cout unitaire de € 120 euros par jour et un cout global de € 5.400.

La consultation et partage de résultats avec les institutions statistiques internationales (ISTAT, EUROSTAT, OCSE, *UN Statistic Commission*) sur l'application des méthodes de recensement et d'enquête. Cette activité se déroulera dans une demi-matinée sous forme de *conference call* avec la

participation d'ONU FEMMES, de la DEEG et du personnel de l'ANSD. Le cout forfaitaire pour l'organisation au niveau local de cette activité est de € 500.

1.2.2 Renforcement de capacités de l'ANSD sur le développement de l'IAF

Cette activité, d'un cout global de € **21.525**, prévoit un travail d'analyse et intégration de l'approche IAF et la réalisation des sessions de formation et assistance technique des statisticiens de l'ANSD sur les thématiques suivantes : création d'un système intégré de récolte des données et l'harmonisation entre les indicateurs IAF et les indicateurs des ODD ; révision des outils d'enquête intégrant les indicateurs et les variables IAF ; calcul de l'indice IAF. Elle sera réalisée avec l'assistance technique et scientifique du CeSPI pour 90 jours (2 missions distinctes de 45 jours chacune pour cout unitaire € 210/jour et deux billets d'avion de € 750 et un cout global de € 20.400), et sera articulée en 12 sessions d'une demi-journée et prévoit.

Un atelier de validation politique avec le CP des outils développés, sera organisé conjointement par ONU FEMMES, l'ANSD et le MFFE, à travers la DEEG, aura un cout global de € 1.125 euros et se déroulera dans une journée impliquera 25 personnes (€ 45 par personne).

1.2.3 Suivi de l'intégration des indicateurs dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques, mise à jour des outils d'enquête statistique et application de l'indice IAF au niveau national

Cette activité d'un cout global de € **59.225** prévoit de réaliser des activités de suivi constant de l'ANSD afin d'assurer l'appropriation de l'IAF, sa correcte application et mise à jour des outils d'enquête. Elle s'articule dans les sous-activités suivantes :

Analyse de l'intégration des indicateurs et mise au jour des outils et suivi à distance. Cette activité sera réalisée avec l'appui du CeSPI (1 expert pour 45 jours pour un cout unitaire de € 120/jour et un cout global de € 5.400), en dialogue constant avec les experts de l'ANSD, sous la coordination d'ONU Femmes en partenariat avec la DEEG.

Consultation avec les institutions statistiques internationales (ISTAT, EUROSTAT, OCSE, *UN Statistic Commission*) pour le partage des résultats de l'application de l'IAF. Cette activité d'une demi-matinée se réalisera sous forme de *conference call* avec la participation d'ONU FEMMES, de la DEEG et de l'ANSD. Le cout forfaitaire pour l'organisation au niveau local de cette activité est de € 500.

Suivi et évaluation de l'application de l'IAF au niveau de l'ANSD à travers 4 sessions de formation techniques sur les thématiques suivantes : mise à jour des outils de collecte des données des enquêtes statistiques ; calcul de l'indice IAF et gestion du système intégré des indicateurs IAF et des indicateurs des ODD ; intégration de l'IAF dans la Plateforme de suivi des Politiques publiques. Les rencontres d'une demi-journée, toujours sous la coordination de la DEEG, impliqueront 1 expert du CeSPI pour 10 jours (coût unitaire € 210 /jour et un billet d'avion de € 750 pour un coût total de € 2.850).

Un atelier de partage et de validation politique avec le Comité de Pilotage des résultats de l'application de l'IAF. L'atelier sera organisé conjointement par ONU FEMMES et le MFFE, à travers la DEEG. L'activité d'un coût global de € 675 se déroulera dans une journée impliquera 15 personnes (€ 45/personne).

Atelier national avec toutes les structures du SSN et le CASE pour le partage du système de mesure IAF. Le MFFE, ONUFEMMES et le CASE, avec le support scientifique et technique de l'ANSD, et des institutions de recherche nationales et internationales, organiseront un atelier national de restitution et validation politique en présence aussi des PTF. L'atelier se déroulera dans une journée et il prévoit la participation de 80 personnes pour un coût global de € 4.800 (€ 60/personne).

Afin d'assurer la complète ownership du processus pour l'application et le suivi de l'IAF, le projet mettra à disposition de l'ANSD des experts prévenants des institutions de recherche nationale pour toute la durée du projet. L'institution de recherche sélectionnée par l'ANSD jouera le rôle d'interface du CeSPI au niveau national et local. Le coût global pour cette activité est de € 45.500 qui comprennent le recrutement d'un expert en statistique et genre pour 12 mois pour un coût unitaire de € 2.000 (total € 24.000) et un appui pour l'achat de matériel informatique pour un total forfaitaire de € 21.000.

OS2 R1

La mission du CASE, dont le BOS assure le pilotage stratégique, est, entre autres, celle de mesurer l'impact des 17 projets phares et 9 réformes du PAP pour la période 2014-2018. Ces projets et réformes touchent tous les secteurs et ils participent à donner un nouveau visage à l'économie et à la société sénégalaises grâce à leur impact en termes de taux de croissance, comme en termes de redistribution équitable de la richesse nationale.

Compte tenu de l'absence d'un système de mesure de l'impact du PAP, comprenant des indicateurs et des données statistiques et analyses préalables, le projet veut fournir l'assistance technique au BOS, en partenariat avec l'ANSD, afin de développer un système de suivi évaluation du PSE intégrant la dimension de genre et d'intégrer les indicateurs socio-économiques du PAP dans la Plateformes de suivi des Politiques Publiques.

Ce résultat sera atteint à travers la réalisation des suivantes activités :

- Phase préparatoire. Analyse des projets et des réformes phares et institution d'un comité technique composé par le BOS, l'ANSD, la DEEG et ONU FEMMES avec l'appui du CeSPI et des institutions de recherche nationale.
- Analyse du système de suivi et évaluation des projets et des reformes du PAP (données quantitatives et qualitatives disponibles, analyses, indicateurs, outils de récolte des données, etc.), identification des critères pour la sélection des projets et reformes phares à évaluer en termes d'impact sur l'autonomisation des femmes et évaluation du système d'archivage de la documentation sur les méthodes d'évaluation des politiques publiques
- Formation du comité technique sur les méthodes d'évaluation et partage des bonnes pratiques internationales dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques
- Sélection d'un projet et d'une reforme phare et élaboration d'un schéma d'évaluation qui identifie : les objectifs, les indicateurs, les *benchmarking*, les méthodes de collecte des données et l'architecture institutionnelle du processus d'évaluation
- Evaluation d'impact du projet et de la reforme phare et collecte des données dans les zones d'intervention des initiatives du PAP sélectionnées
- Analyse et systématisation des données collectées et élaboration d'une proposition d'un système de suivi et évaluation du PSE et intégration des indicateurs développés dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques identification des lacunes en termes des données manquants et développement des indicateurs.
- Accompagnement dans la réalisation de la RAC du PSE 2017 et 2018.

2.1.1 Analyse du système de suivi et évaluation des projets et des reformes du PAP (données quantitatives et qualitatives disponibles, analyses, indicateurs, outils de récolte des données, etc.), identification des critères pour la sélection des projets et reformes phares à évaluer en termes d'impact sur l'autonomisation des femmes et évaluation du système d'archivage de la documentation sur les méthodes d'évaluation des politiques publiques

Cette activité d'un cout global de € **46.100** prévoit :

L'analyse du système de suivi et évaluation du PAP (données quantitatives et qualitatives disponibles, analyses, indicateurs, outils de récolte des données, etc.), l'identification des critères pour la sélection des projets et reformes phares, l'élaboration d'une feuille de route pour le démarrage de l'activité et l'évaluation du système d'archivage du BOS. Cette activité engagera une équipe composée de 2 experts du CeSPI pour 3 mois (cout unitaire de € 120/jour) pour un cout global de € 21.600.

La consultation avec des partenaires scientifiques (*European Association of Development Research and Training Institute- EADI*), des services nationaux d'évaluation d'autres pays et des bureaux d'évaluation des organisations internationales (IFAD, FAO, WB) pour l'identification des méthodes d'évaluation des politiques publiques et des bonnes pratiques internationales pour soutenir le système sénégalais. Cette activité d'une demi-matinée se réalisera sous forme de *conference call* avec la participation d'ONU FEMMES, de la DEEG, de l'ANSD et du BOS. Le cout forfaitaire pour l'organisation au niveau local de cette activité est de € 500.

Une mission en Italie des fonctionnaires du CASE afin de partager et promouvoir un partenariat avec les Institutions Nationales Italiennes chargées de l'évaluation des politiques publiques pour la coopération Internationale, notamment le Ministère des Affaires Etrangères, l'AICS, l'INSTAT et le Parlement. La mission prévoit la participation de 8 personnes pour 3 jours (€ 1000/unité) pour un total de € 24.000.

2.1.2 Formation du comité technique sur les méthodes d'évaluation et partage des bonnes pratiques internationales dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques

L'activité, d'un budget total de € 4.875, s'articule dans les sous-activités suivantes :

Mise en place du comité technique composé par le BOS, l'ANSD, la DEEG, des représentants des associations des femmes et ONU FEMMES et approbation de la feuille de route et de la méthodologie de travail. La rencontre technique, d'un cout global de € 675 organisée conjointement par ONU FEMMES et le BOS, se déroulera dans une journée et impliquera 15 personnes dans une salle des ministères avec une pause déjeuner et pause-café (€ 45/unité).

Atelier de formation de 2 jours du comité technique sur les différentes méthodes d'évaluation et les bonnes pratiques internationales dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques en relation au système sénégalais pour 15 personnes (€ 45/unité pour 2 jour) pour un cout total de € 1.350. Ces activités seront réalisées par l'assistance technique et scientifique du CeSPI.

Elle se déroulera dans 10 jours et prévoit une mission de 1 expert du CeSPI pour 10 jours (cout unitaire de € 210/jour et un billet d'avion de € 750) pour un cout global de € 2.850 euros. Le cout de l'assistance technique sera chargé dans le budget (voir annexe activité 2.1.2.2) dans l'atelier de formation ($€ 2.850 + € 1.350 = € 4.200$)

2.1.3 Sélection d'un projet et d'une reforme phare et élaboration d'un schéma d'évaluation qui identifie : les objectifs, les indicateurs, le *benchmarking*, les méthodes de collecte des données et l'architecture institutionnelle du processus d'évaluation.

Cette activité d'un cout global de € **38.900** prévoit :

La sélection et la validation des d'un projet et d'une reforme phare et l'élaboration d'une proposition de schéma d'évaluation qui identifie : les objectifs, les indicateurs, le *benchmarking*, les méthodes de collecte des données et l'architecture institutionnelle du processus d'évaluation. Cette activité engagera 2 experts du CeSPI pour 120 jours (cout unitaire € 120/jour expert junior et € 210/jour expert senior) pour un cout global de € 38.400.

La consultation des partenaires scientifiques (EADI), des services nationaux d'évaluation d'autres pays et des bureaux d'évaluation des organisations internationales (IFAD, FAO, WB) sur le système proposé. Cette activité d'une demi-matinée se réalisera sous forme de *conference call* avec la participation d'ONU FEMMES, de la DEEG, de l'ANSD et du BOS. Le cout forfaitaire pour l'organisation au niveau local de cette activité est de € 500.

2.1.4 Evaluation d'impact du projet et de la reforme phare et collecte des données dans les zones d'intervention des initiatives du PAP sélectionnées

Cette activité d'un cout global de € **10.875** prévoit :

Une mission pour la finalisation de la collecte de données et de la mesure de l'impact des initiatives PAP identifiées. L'activité comprend une mission de 45 jours de 1 expert du CeSPI (cout unitaire de € 210/ jour et 1 billet d'avion de € 750) pour un cout global de € 10.200.

Un atelier final, d'un cout de € 675 de présentation et capitalisation des activités déroulées pendant la mission avec le comité technique, avec la participation de 15 (€ 45/unité). L'atelier se déroulera dans une salle ministérielle.

2.1.5 Analyse et systématisation des données collectées et élaboration d'une proposition du système de suivi et évaluation du PSE et intégration des indicateurs développés dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques

L'analyse et la systématisation des données collectées et présentation, la validation d'un modèle de suivi et évaluation du PSE et la mise à jour de la plateforme de suivi des politiques publiques et des ODD avec l'intégration des indicateurs du système de suivi-évaluation du PSE. Cette activité d'un cout global de **€ 19.450** sera réalisée par l'assistance technique et scientifique du CeSPI. Elle se déroulera dans le cadre de deux missions pour un total de 55 jours avec de 1 expert du CeSPI pour chaque mission (cout unitaire de € 210/jour et deux billets d'avion de € 750) pour un cout global de € 13.050.

L'organisation d'un atelier national de restitution et partage avec tous les partenaires du système de suivi-évaluation du PAP et de la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques et des ODD. Le MFFE, ONUFEMME et le CASE, avec le support scientifique et technique de l'ANSD, organiseront un atelier national de restitution et validation politique en présence aussi des PTF et de la société civile. L'atelier, d'un cout global de € 6.400 se déroulera dans une journée et il prévoit la participation de 80 personnes (€ 45/unité), la location d'une salle (€ 800) et la communication et duplication du matériel (€ 2.000)

2.1.6 Accompagnement du CASE dans la réalisation de la RAC du PSE 2018

L'activité d'un cout global de **€ 33.450** prévoit :

Le projet prévoit l'accompagnement du CASE dans l'élaboration du Rapport Annuel Conjoint (RAC) d'évaluation du PSE selon la stratégie proposée et intégrant la dimension Genre pour l'année 2018. Cette activité prévoit le recrutement d'un expert en économie et genre pour 60 jours (€ 120/jour) pour un cout global de € 7.200.

Un Atelier de restitution technique et politique de la RAC 2018, organisé conjointement par ONU FEMMES, la DEEG et le CASE. L'activité se déroulera dans une journée impliquera 50 personnes (€ 45/unité) pour un cout global de € 2.250.

Afin d'assurer la complète ownership de la construction d'un système de suivi et évaluation des politiques publiques, en partant du PSE, le projet mettra à disposition du BOS des experts prévenants des institutions de recherche national pour toute la durée du projet. L'institution de recherche sélectionnée par le BOS jouera le rôle d'interface du CESPI au niveau national et local.

Le cout global pour cette activité est de € 24.000 qui comprennent le recrutement d'un expert en économie et genre statistique et genre pour 12 mois pour un cout unitaire de € 2.000.

6. Bénéficiaires

6.1. Bénéficiaires directs

850 personnes appartenant aux suivantes institutions nationales et internationales et à la société civile :

1. ANSD/ MEFP
2. Ministères pilotes
3. BOS
4. UCSPE
5. Institution de recherches nationales et internationales
6. MFFE
7. Les cellules genre, les cellules de planification
8. Les collectivités locales et les services déconcentrés des zones des projets phares du PAP
9. Association des femmes

6.2. Bénéficiaires indirects

La population sénégalaise des zones des projets phares du PAP (800 000 personnes)

Le Gouvernement du Sénégal (1 500 personnes)

Les PTF nationaux et internationaux (500 personnes)

7. Période de mise en ouvre

12 mois

8. Modalité de gestion et méthodologie d'intervention

La coordination technique du projet sera assurée par ONU FEMMES qui va se doter d'un/e coordinateur/coordinatrice pour la réalisation de toutes les activités.

ONU FEMMES travaillera en étroite collaboration avec le MFFE, le CASE et l'ANSD pour les aspects stratégiques et la DEEG, qui a comme mission le suivi de la mise en œuvre de la SNEEG, pour tous les aspects techniques. Le rôle central joué par le MFFE va lui permettre d'un côté de s'insérer à plein titre dans le mécanisme de suivi et évaluation des politiques publiques, afin que le genre puisse sortir de sa position de marginalité en valorisant la mission d'action sociale et de

gender mainstreaming du ministère et de l'autre côté de s'approprier des outils de suivi et évaluation à travers un vrai exercice de renforcement de capacité.

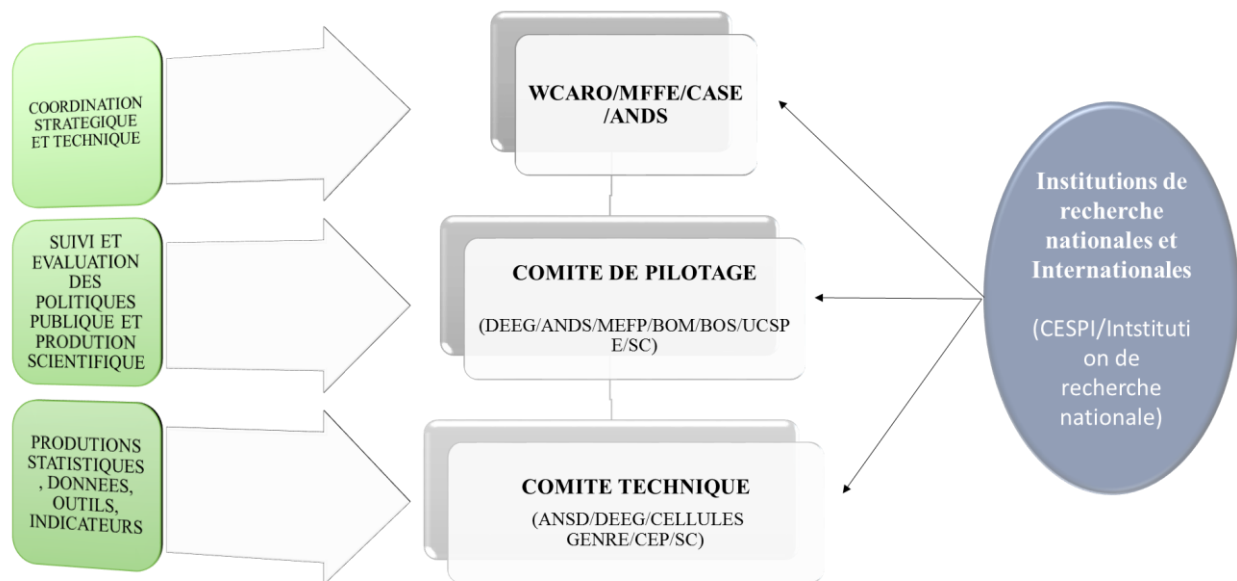
La mise en œuvre du *PASEMEPP* sera assurée par les comités déjà existants afin d'assurer la pérennité et l'appropriation de l'initiative. Il s'agit de :

Le Comité de Pilotage (CP), présidé par MFFE et co-présidé par le CASE, va être composé des structures du CASE (MEFP, UCSPE, DGPPE, BOM, BOS), la société civile (SC) et l'ANSD. Le CP sera chargé d'assurer le pilotage stratégique des toutes les activités et d'approuver les plans d'actions et les rapports trimestriels, semestriels et annuels, présenté par le Comité Technique de suivi (CTS). Il aura la charge de mesurer la cohérence de l'approche et des méthodologies développées avec le cadre global de politiques publiques et de faire du plaidoyer pour faciliter les réformes nationales nécessaires à l'intégration du genre dans la diapositive législative et administratifs nationale, selon les principes d'alignement et d'appropriation. Il va aussi faciliter l'intégration des indicateurs développés dans le cadre de l'application et le développement de l'IAF dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques. Enfin il devra élaborer des rapports de suivi trimestriels et annuels et assurer le suivi comité technique et sa cohérence avec ses lignes directives et les activités réalisées. Il se réunira 1 fois par trimestre et, en session extraordinaire, toutes les fois que de besoin.

Le CTS, présidé par le MFFE et l'ANSD, sera composé par les cellules genre et les CEP des ministères pilots, la société civile et les institutions nationales de recherche impliquées dans le projet. Il devra assurer la correcte exécution technique de toutes les activités en collaboration avec ONU FEMMES, l'élaboration des rapports et des plans d'action et la bonne communication et visibilité du projet au niveau national et local. Dans ce cadre, l'ANSD devra assurer l'application et la mise à jour de l'IAF, en développant et en utilisant les indicateurs et les variables prévues dans son système de récolte et d'analyse des données. De leur part les CEP et les cellules genre se chargeront d'appliquer les outils de collecte des données administratifs et les indicateurs genre.

La composante scientifique du projet sera déléguée à des institutions de recherche nationales et internationales selon le principe de coopération paritaire dans la production de nouvelles connaissances, expériences et utilises de recherche. Le CeSPI et les institutions nationales de recherche, sélectionnées par le MFFE, l'ANSD et le BOS, seront chargées du développement de l'IAF, de la formation et de la production des études et d'analyses selon les besoins exprimés par

toutes les parties prenantes. Les approches seront développées selon un esprit pragmatique et les outils élaborés devront répondre aux exigences concrètes des utilisateurs.



ONU FEMMES, se chargera de garantir la correcte et transparente exécution technique et financière du projet en dialogue continu et avec l’assistance technique de l’AICS de Dakar aussi pour le développement de synergie avec les autres programmes/projets de la Coopération italienne sur la thématique, notamment de la composante du PASNEEG bilatéral en cour de finalisation.

En plus ONU FEMMES assurera le dialogue et l’appui technique aux institutionnels nationales et locales pour les activités que leurs seront confiées.

9. Communication

Une attention particulière sera donnée à la visibilité du projet en ligne avec les directives d’ONU FEMMES et de la Coopération Italienne dans la matière. Les résultats du *PASEMEPP* seront diffusés, en commune accord, à travers tous les instruments de communication et visibilité d’ONU FEMMES et de la Coopération Italienne, y comprises les Social Networks et les publications trimestriels et semestriels de deux entités et du gouvernement du Sénégal, notamment dans les sites web du MFFE et du MFEP.

L’approche privilège sera celui de donner la visibilité à l’impact des actions en donnant la parole aux bénéficiaires directs de l’initiative, notamment les femmes, les filles et les associations de la société civile. Compte tenu du caractère stratégique et institutionnel du projet la communication

sera orientée, en utilisant un langage simple et accessible, aux transformations produites, aussi au niveau national, notamment dans le cadre du MFFE et du CASE.

La production audio-visuelle, en concertation avec la Coopération Italienne, assurera pleine visibilité du projet à travers l'utilisation de logo et des outils de communications utilisés et approuvés par l'Italie.

Une ligne budgétaire spécifique sera dédiée à cette composante.

10.Suivi Evaluation

Le suivi et l'évaluation du projet sera assuré par le CP selon les mécanismes de suivi et évaluation des politiques publiques du CASE et des ministères sectoriels (Revue trimestriels, semestriels, annuel et RAC) sous la coordination d'ONU FEMMES.

Le *PASEMEPP* garantira le suivi et l'évaluation de ses résultats en particulier à travers la RAC 2018, exercice annuel par lequel le Gouvernement donne suite aux avancées dans son programme national de développement (PSE) devant l'ensemble des PTF et les acteurs de la société civile et à travers les revues périodiques de la SNEEG.

En plus, le suivi et l'évaluation sera réalisé avec la plus ample participation de la SC et des PTF réunies dans le GTG et dans le G50, dont la mission est respectivement d'accompagner le Gouvernement dans l'institutionnalisation du genre et dans l'atteinte des résultats du PSE, à travers des missions conjointes et de réunion technique et thématiques.

Compte tenu de la prise en compte de la thématique dans le cadre de la Programmation conjointe de l'Union Européenne, notamment dans les axes de la « Gouvernance Economique » et de la « Gouvernance Démocratique », les résultats du *PASEMEPP* seront aussi intégrés dans le dispositif de suivi et évaluation prévue par les partenaires européens.

Enfin, ONU FEMMES garantira la production des rapports techniques et financiers selon les dispositions contenues dans l'Accord du projet.

11.Durabilité

La durabilité est garantie par la nature même du projet, qui vise l'intégration de la dimension genre dans le processus de suivi et évaluation des politiques publiques et qui s'inscrit dans le mécanisme national déjà existante du Gouvernement du Sénégal.

La centralité occupée par le genre dans les politiques publiques, notamment dans le PSE et dans la SNEEG, preuve d'une forte volonté politique et la collaboration et concertation entre les différentes entités du CASE, du MFFE, du SSN et de la SC, qui seront renforcées et impulsées par le projet et aux quelles sera délégué le portage stratégique et technique des activités du projet, garantirons l'effective durabilité du projet.

12. Risques de l'intervention

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Faiblesse du portage politique	Bas	Dialogue politique Mesures de renforcement des capacités Suivi régulier des réformes en cours
Faiblesse du pilotage et de la communication	Bas	Dialogue politique Processus de validation en phase de planification des activités Renforcement des dispositifs de programmation et de suivi Renforcement de la collaboration entre les acteurs
Faible capacité de mise en œuvre	Bas	Mesures de renforcement des capacités Renforcement des dispositifs de programmation et de suivi
Faible adhésion et appropriation par les parties prenantes	Bas	Mesures de sensibilisation et d'information Valoriser le rôle vital du secteur dans le développement économique et social et dans la réduction de la pauvreté.
Instabilité institutionnelle et politique	Bas	Dialogue politique et plaidoyer des partenaires au développement pour la stabilité Suivi régulier des réformes en cours Suivi des indicateurs économiques et sociaux Renforcements des capacités des fonctionnaires et accompagnement du CP et du CTS dans la mise en œuvre des réformes

13.CADRE LOGIQUE

1. Objectif Général : Contribuer à l'atteinte des ODD, notamment l'ODD 5, à travers l'amélioration du système de suivi-évaluation des politiques publiques intégrant le genre				
OS1. Soutenir le système de collecte et d'analyse des données statistiques et administratives désagrégées par sexe en vue d'améliorer l'information sur les l'atteinte des ODD, notamment de l'ODD 5, et des orientations de la CEDEF et de Beijing				
Résultats attendus/produits	Indicateurs de suivi des résultats	Activités	Sous-activités	Indicateurs de suivi des activités
R.1.1. Le système de collecte et d'analyse des données statistiques et administratives est amélioré à travers l'intégration de l'approche IAF et des ODD et le renforcement du rôle de la DEEG dans la mise en œuvre de la SNEEG. Produit 1.1. Disponibilité mécanisme de suivi et évaluation de la SNEEG Produit 1.2. Un rapport d'analyse des résultats comprenant analyse FFOD, Produit 1.3. Module pour l'application de l'indice de mesure de l'autonomisation révisée	Un dispositif de collecte, d'analyse et de suivi-évaluation de données sensibles au Genre est opérationnel au sein du MFFE et du MEFP. Source : Revues périodiques ; Fréquence de collecte : semestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : 1.	1.1.1 Identifier deux secteurs prioritaires et valider le plan d'actions pour l'application de l'IAF dans les deux ministères sélectionnés	1.1.1.1 Analyser les atouts et les potentialités du système de collecte de données administratives existant et préciser les critères d'identification des secteurs prioritaires	Disponibilité d'une analyse détaillée du dispositif existant de collecte de données Source : rapports périodiques d'activités des partenaires de mise en œuvre ; Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : 1.
			1.1.1.2. Organiser une mission : i) de partage et de validation des documents et de la méthodologie développée aux comités de gestion et de pilotage du projet par le CESPI ; ii) de mise en place des équipes techniques des ministères sélectionnés et iii) de développement d'un partenariat avec l'institution de recherche nationale	Nombre d'équipes techniques mises en place dans les ministères sélectionnés / Existence d'un partenariat avec une institution nationale de recherche Source : rapports périodiques d'activités des partenaires de mise en œuvre, minutes discussions avec le partenaire potentiel ; Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : Au-moins 2 équipes / 1 partenariat
			1.1.1.3. Organiser un atelier national de validation des deux secteurs prioritaires et élaborer un plan des activités pour l'intégration de l'IAF dans les deux Ministères sélectionnés	Nombre de secteurs prioritaires identifiés Source : Rapport de l'atelier de validation ; Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : 2
		1.1.2 Développer des outils de collecte des données administratives, des indicateurs et des variables au niveau des deux ministères sélectionnés pour le développement et l'utilisation de l'IAF	1.1.2.1 Analyse des filières des statistiques existantes (collecte et gestion-utilisation des données) au niveau central et local des deux ministères sélectionnés afin d'identifier les bonnes pratiques et les lacunes à combler et révision des outils de collecte des données, développement des indicateurs et de variables	Nombre de bases de données existantes analysées au niveau local et central / Nombre d'outils de collecte de données révisés Source : Rapport d'analyse des sources de données / rapports d'activités des partenaires de mise en œuvre Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
			1.1.2.2 Consultation avec les institutions statistiques internationales (ISTAT, EUROSTAT, OCSE, UN Statistic Commission)	Nombre d'institutions de statistiques internationales rencontrées / Nombre de partenariat développés Source : Minutes de rencontre ; Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD Source : Rapport de l'atelier
			1.1.2.3 Atelier de validation technique des outils développés pour les 2 secteurs	Nombre d'outils de collecte validés en atelier Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
		1.1.3 Renforcements de capacités des acteurs des ministères sélectionnés, chargés de la production de la planification et du genre (CEP et cellules genre), dans l'utilisation des outils de collecte	1.1.3.3 Atelier de formation des cellules genre et des CEP de la DEEG et des deux ministères sélectionnés dans l'analyse des données juridiques, le suivi-évaluation des politiques de genre des secteurs ciblées et sur l'application et mise à jour de l'IAF sur le niveau juridique (<i>de jure</i>).	Nombre d'acteurs issus des cellules genre et des CEP de la DEEG et des deux ministères sélectionnés formés Source : Rapport de l'atelier ; Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD

		des données administratives, et intégration de l'approche IAF dans les filières de collecte, transmission et utilisation des données administratives.	1.1.3.4 Sessions de formation, chez les Ministères sélectionnés, de la cellule genre et de la CEP sur l'intégration de l'approche IAF dans les outils de collecte des données (questionnaires et unités de collecte, systèmes de transmission, catalogue des variables etc.)	Nombre d'acteurs issus des cellules genre et des CEP de la DEEG et des deux ministères sélectionnés formés Source : Rapport de l'atelier Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
			1.1.3.5 Atelier de restitution final pour la validation politique des activités déroulées avec le CTS et le CP	Nombre de participants à l'atelier de restitution Source : Feuilles de présence Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
		1.1.4 Développement de l'IAF pour les deux secteurs et élaboration de la méthodologie d'application de l'IAF dans tous les secteurs/ministères	1.1.4.1 Le développement d'une base des données dans le cadre des deux ministères sélectionnés, le calcul de l'IAF pour les 2 secteurs, le développement de la méthodologie d'application global de l'IAF dans tous les autres secteurs/ministères et du plan d'action pour le suivi dans l'application et la mise à jour de l'IAF	Nombre de base de données sexo-spécifiques développées au sein des deux ministères cibles Source : Rapports d'activités des partenaires de mise en œuvre Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : au-moins 1
			1.1.4.2 Consultation des partenaires internationaux sur l'amélioration des filières des données administratives pertinentes aux ministères pilotes sur la base des résultats des analyses FFOD.	Nombre de consultations réalisées auprès de partenaires internationaux Source : Rapports d'activités des partenaires de mise en œuvre Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : au-moins 1
		1.1.5 Multiplication des formations aux autres secteurs/ministères pour l'application de l'IAF et accompagnement dans la réalisation des audits genre et des plans d'action	1.1.5.1 Formation des acteurs du CTS sur la méthodologie de développement de l'IAF (outils de collecte des données, développement des indicateurs et variables, calcul de l'IAF)	Nombre d'acteurs du CTS formés en matière de développement d'un IAF Source : Feuilles de présence Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
			1.1.5.2 Atelier national de restitution de la Méthodologie de l'IAF	Nombre de participants à l'atelier de restitution Source : Feuilles de présence Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
			1.1.5.3 Réalisation des audits genre des deux secteurs et développement de plan d'action	Nombre d'audit genre réalisés Source : Rapports d'activités des partenaires de mise en œuvre Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
			1.1.5.4 Renforcement des capacités de la DEEG dans son rôle de coordination et de plaidoyer	Nombre d'acteurs de la DEEG renforcés Source : Rapports d'activités des partenaires de mise en œuvre Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
R. 1.2 Le Système Statistique National, géré par l'ANSD, est amélioré et intègre le genre aux niveaux central et local. Produit 1.2. Système	L'ANSD utilise un système fonctionnel, de collecte, suivi et évaluation des données sensibles au genre (source : enquêtes, recensement, utiles de collecte) et applique un indicateur national de genre (IAF) (source : plateforme de suivi des politiques publiques)	1.2.1 Analyse et validation des atouts et des potentialités du système de récolte des données statistique, réalisation d'une cartographie des méthodes d'enquête réalisés par l'ANSD sur deux niveaux de réalité de facto et de habito et partage avec les systèmes de mesure les plus	1.2.1.1 Analyse du système et méthodes de collecte des données statistique et élaboration d'une feuille de route pour l'intégration de l'IAF en tant que système de mesure de l'autonomisation des femmes.	Nombre de feuille de routes élaborés autour de l'intégration de l'IAF Source : Rapports d'activités des partenaires de mise en œuvre Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
			1.2.1.2 Atelier de validation politique et technique de la méthodologie et de la feuille de route produites	Nombre de participants Source : Feuilles de présences Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD

statistique national harmonisé de collecte et de partage de données désagrégées sexo spécifique		pertinentes au niveau international et européen.	1.2.1.3 Elaboration d'une cartographie des méthodes de mesure réalisés par l'ANSD sur les deux niveaux de réalité de facto et de habito et partage avec les systèmes de mesure les plus pertinentes au niveau international	Existence d'une cartographie des méthodes de collecte/analyse des données de l'ANSD Source : rapports d'activités de l'ANSD Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
			1.2.1.4 Consultation et partage de résultats avec les institutions statistiques internationales	Nombre d'institutions des stats. Internationales informés des résultats Source : rapports d'activités de l'ANSD Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
		1.2.2 Renforcement de capacités du SSN sur le développement de l'IAF	1.2.2.1 Analyse, assistance technique et sessions de formation des statisticiens de l'ANSD sur les thématiques suivantes : création d'un système intégré de récolte des données et l'harmonisation entre les indicateurs IAF et les indicateurs des ODD ; révision des outils d'enquête en intégrant les indicateurs et les variables IAF ; calcul de l'indice IAF	Nombre de statisticiens de l'ANSD formés Source : rapports de formation Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
			1.2.2.2 Atelier de validation politique avec le CP des outils développés	Nombre de participants à l'atelier de validation Source : feuilles de présence Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
	1.2.3. Suivi de l'intégration des indicateurs dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques, mise à jour des outils d'enquête statistique et application de l'indice IAF au niveau national		1.2.3.1 Analyse de l'intégration des indicateurs et mise au jour des outils et suivi à distance	Nombre de rencontres techniques périodiques organisées Source : Minutes de réunions Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : 4
			1.2.3.2 Consultation des institutions statistiques internationales qui font part du réseau déjà activé	Nombre de Consultations tenues avec des institutions statistiques internationales Source : rapports d'activités Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : au moins 1
			1.2.3.3 Organisation des 4 rencontres techniques périodiques sur les thématiques suivantes : mise à jour des outils de collecte des données des enquêtes statistiques ; calcul de l'indice IAF et gestion du système intégré des indicateurs IAF et des indicateurs des ODD ; intégration de l'IAF dans la Plateforme de suivi des Politiques publiques	Nombre d'actions de capitalisation déroulées Source : Rapports d'activités Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : 1
			1.2.3.4 Atelier de validation politique avec le CP des résultats de l'application de l'IAF	Nombre de participants à l'atelier de validation Source : feuilles de présence Fréquence de collecte : trimestrielle ;

			1.2.3.5 Atelier national avec toutes les structures du SSN et le CASE pour le partage du système de mesure IAF	Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
			1.2.3.6 Appui à l'ANSD pour la coordination des activités et le partenariat avec les institutions de recherche nationales et internationales	Nombre de participants à l'atelier de validation Source : feuilles de présence Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
				Nombre d'actions de coordination et de partenariat appuyées Source : rapports d'activités Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
OS2. Développer un système de mesure, basé sur de l'autonomisation des femmes sur la base des effets et des impacts du PSE et des PAP				
Résultats attendus/produits	Indicateurs de suivi des résultats	Activités	Sous-activités	Indicateurs de suivi des activités
R. 2.1 Le CASE est doté d'un système de mesure de l'autonomisation des femmes sur la base des effets et des impacts du PSE et des PAP Produit 2.1. Modèle de suivi des effets et impacts de politiques publiques sensibles au genre du PSE et des PAP	La RAC et la plateforme suivent l'évaluation des politiques publiques incluant les indicateurs genre	2.1.1 Analyse du système de suivi et évaluation des projets et des reformes du PAP (données quantitatives et qualitatives disponibles, analyses, indicateurs, outils de récolte des données, etc.), identification des critères pour la sélection des projets et reformes phares à évaluer en termes d'impact sur l'autonomisation des femmes et évaluation du système d'archivage de la documentation sur les méthodes d'évaluation des politiques publiques	2.1.1.1 Analyse du système de suivi et évaluation du PAP (données quantitatives et qualitatives disponibles, analyses, indicateurs, outils de récolte des données, etc.), l'identification des critères pour la sélection des projets et reformes phares, l'élaboration d'une feuille de route pour le démarrage de l'activité et l'évaluation du système d'archivage du BOS	Rapport d'analyse du système de S&E du PAP est disponible Source : rapports d'activités Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : 1
			2.1.1.2 Consultation avec des partenaires scientifiques (European Association of Development Research and Training Institute- EADI), des services nationaux d'évaluation d'autres pays et des bureaux d'évaluation des organisations internationales (IFAD, FAO, WB) pour l'identification des méthodes d'évaluation des politiques publiques et des bonnes pratiques internationales pour soutenir le système sénégalais	Un document détaillé sur les méthodes d'évaluation des politiques publiques est disponible au Sénégal Source : rapports d'activités Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : 1
			2.1.1.3 Mission en Italie du CASE	Nombre d'acteurs du CASE participant au voyage d'étude en Italie Source : rapports de missions Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : TBD ; Valeur cible (2017) : TBD
		2.1.2 Formation du comité technique sur les méthodes d'évaluation et partage des bonnes pratiques internationales dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques	2.1.2.1 Mise en place du comité technique composé par le BOS, l'ANSD, la DEEG et ONU FEMMES et des représentants des associations des femmes et approbation de la feuille de route et de la méthodologie de travail.	Nombre de partenaires membres du comité technique mis en place Source : rapports d'activités Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
			2.1.2.2 Atelier de formation de 2 jours du comité technique sur les différentes méthodes d'évaluation et les bonnes pratiques internationales dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques en relation au système sénégalais	Nombre de partenaires membres du comité technique formés Source : rapports de formation Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
		2.1.3 Sélection d'un projet et d'une reforme phare et élaboration d'un	2.1.3.1 Sélection et la validation d'un projet et d'une reforme phare et l'élaboration d'une proposition de	Nombre de projets phares sélectionnés et validés Source : rapports d'activités

		schéma d'évaluation qui identifie : les objectifs, les indicateurs, les <i>benchmarking</i> , les méthodes de collecte des données et l'architecture institutionnelle du processus d'évaluation	schéma d'évaluation qui identifie : les objectifs, les indicateurs, le <i>benchmarking</i> , les méthodes de collecte des données et l'architecture institutionnelle du processus d'évaluation	Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : 1
			2.1.3.2 Consultation des partenaires scientifiques (EADI), des services nationaux d'évaluation d'autres pays et des bureaux d'évaluation des organisations internationales (IFAD, FAO, WB) sur le système proposé	Nombre de consultations auprès des partenaires nationaux et internationaux actifs dans le domaine de l'évaluation Source : rapports d'activités Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : +1
		2.1.4 Evaluation d'impact du projet et de la réforme phare et collecte des données dans les zones d'intervention des initiatives du PAP sélectionnées	2.1.4.1 Mission pour la finalisation de la collecte de données et de la mesure de l'impact des initiatives PAP identifiées	Nombre de bases de données et de rapports d'évaluation d'impacts finalisés Source : rapports de missions Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : +1
			2.1.4.2 Atelier final de présentation et capitalisation des activités déroulées pendant la mission avec le comité technique	Nombre d'outils/produits validés Source : rapports d'atelier Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : +2
		2.1.5 Analyse et systématisation des données collectées et élaboration d'une proposition du système de suivi et évaluation du PSE et intégration des indicateurs développés dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques	2.1.5.1 Analyse et la systématisation des données collectées et présentation et validation d'un modèle de suivi et évaluation du PSE	Un modèle de S&E du PSE mis à jour est validé Source : rapports d'activités Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : 1
			2.1.5.2 Atelier national de restitution et partage avec tous les partenaires du système de suivi-évaluation du PAP et de la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques et des ODD	Nombre de participants à l'atelier national de restitution et de partage Source : Feuilles de présence Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : 0 ; Valeur cible (2017) : TBD
		2.1.6 Accompagnement dans la réalisation de la RAC du PSE 2017 et 2018	2.1.6.1 Elaboration des RAC 2018 intégrant la dimension de genre	Nombre d'indicateurs « genre » intégrés dans la RAC 2018 Source : Rapport d'activité / RAC 2018 Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : TBD ; Valeur cible (2017) : TBD
			2.1.6.2 Ateliers de restitution technique et politique de la RAC 2018	Nombre d'indicateurs « genre » intégrés dans la RAC 2018 validés en atelier Source : Rapport d'atelier Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : TBD ; Valeur cible (2017) : TBD
			2.1.6.3 Appui institutionnel CASE	Nombre d'actions d'appui institutionnel apporté au CASE Source : Rapport d'activité Fréquence de collecte : trimestrielle ; Valeur de référence (2016) : TBD ;

			Valeur cible (2017) : TBD
--	--	--	---------------------------

14. PLAN FINANCIER

Résultats	Indicateurs	Activités	Sous-activités	Budget	Responsables	Partenaires de mise en œuvre
1.1 Le système de collecte et d'analyse des données administratives est amélioré à travers l'intégration de l'approche IAF et des ODD et le renforcement du rôle de la DEEG dans la mise en œuvre de la SNEEG.	Les deux Ministères utilisent un système fonctionnel, de collecte, suivi et évaluation des données sensibles au genre (source : Revues trimestrielles et semestrielles)	1.1.1 Identification des deux secteurs prioritaires et validation du plan d'action pour l'application de l'IAF dans les deux ministères sélectionnés	1.1.1.1 Analyse des atouts et des potentialités du système de récolte des données administratifs, développement des critères pour la sélection des secteurs prioritaires	5 400	DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.1.2 Mission du CESPI pour la durée de 10 jours pour la présentation des documents, de la méthodologie produites aux comités de gestion et pilotage du projet, la mise en place des équipes techniques des ministères sélectionnées et pour la construction du partenariat avec l'institution de recherche nationale	2 850	DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.1.3 Atelier national de validation des deux secteurs prioritaires et élaboration du plan des activités pour l'intégration de l'IAF dans les deux Ministères sélectionnés	675	DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
		1.1.2 Développement des outils de récolte des données administratives, des indicateurs et des variables au niveau des deux ministères sélectionnés pour le développement et l'utilisation de l'IAF	1.1.2.1 Analyse des filières des statistiques existantes (collecte et gestion-utilisation des données) au niveau centrale et locale des deux ministères sélectionnés afin d'identifier les bonnes pratiques et les lacunes à combler et révision des outils de collecte des données, développement des indicateurs et de variables	5 400	DEEGCP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.2.2 Consultation avec les institutions statistiques internationales (ISTAT, EUROSTAT, OCSE, UN Statistic Commission)	500	DEEG/ CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.2.3 Atelier de validation technique des outils développés pour les 2 secteurs	675	DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
		1.1.3 Renforcements de capacités des acteurs des ministères sélectionnés, chargés de la production de la planification et du genre (CEP et cellules genre), dans l'utilisation des outils de récolte des données administratives, et	1.1.3.1 Analyse FFOD, de la cartographie des filières statistiques des deux ministères sélectionnés, sur les niveaux de réalité de facto et de habito et intégration des recommandations des institutions statistiques internationales (consultées dans une demi-matiné de conférence call) dans le résultat de l'analyse et de la cartographie.	20 400	DEEG/ CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.3.2 Atelier de formation des CEP et des cellules genre des 2 ministères, de l'ANSD et de la DEEG sur le calcul et l'utilisation de	1 080	DEEG/ CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères

		intégration de l'approche IAF dans les filières de collecte, transmission et utilisation des données administratives.	l'indice IAF			
			1.1.3.3 Atelier de formation des cellules genre et des CEP de la DEEG et des deux ministères sélectionnés dans l'analyse des données juridiques, le suivi-évaluation des politiques de genre des secteurs ciblées et sur l'application et mise à jour de l'IAF sur le niveau juridique (<i>de jure</i>).	6 750	DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.3.4 Sessions de formation, chez les Ministères sélectionnés, de la cellule genre et de la CEP sur l'intégration de l'approche IAF dans les outils de collecte des données (questionnaires et unités de collecte, systèmes de transmission, catalogue des variables etc.)	7 200	DEEG/ S/CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.3.5 Atelier de restitution final pour la validation politique des activités déroulées avec le CTS et le CP	1 350	DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
		1.1.4 Développement de l'IAF pour les deux secteurs et élaboration de la méthodologie d'application de l'IAF dans tous les secteurs/ministères	1.1.4.1 Le développement d'une base des données dans le cadre des deux ministères sélectionnés, le calcul de l'IAF pour les 2 secteurs, le développement de la méthodologie d'application global de l'IAF dans tous les autres secteurs/ministères et du plan d'action pour le suivi dans l'application et la mise à jour de l'IAF	9 600	DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.4.2 Consultation des partenaires internationales sur l'amélioration des filières des données administratives pertinentes aux ministères pilotes sur la base des résultats des analyses FFOD.	500	DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
		1.1.5 Multiplication des formations aux autres secteurs/ministères pour l'application de l'IAF et accompagnement dans la réalisation des audits genre et des plans d'action	1.1.5.1 Formation des acteurs du CTS sur la méthodologie de développement de l'IAF (outils de collecte des données, développement des indicateurs et variables, calcul de l'IAF)	6 000	DEEG/ S/CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.5.2 Atelier national de restitution de la Méthodologie de l'IAF	2 700	DEEG/ CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.5.3 Réalisation des audits genre des deux secteurs et développement de plan d'action	26 600	DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/ministères
			1.1.5.4 Renforcement des capacités de la DEEG dans son rôle de coordination et de plaidoyer	45 000	DEEG/ S/CP/CTS	Institutions de recherche nationales
Total résultat 1			142 680			

1.2 Le Système Statistique National, géré par l'ANSD, est amélioré et intègre le genre aux niveaux central et local.	L'ANSD utilise un système fonctionnel, de collecte, suivi et évaluation des données sensibles au genre (source : enquêtes, recensement, utiles de collecte) et applique un indicateur national de genre (IAF) (source : plateforme de suivi des politiques publiques)	1.2.1 Analyse et validation des atouts et des potentialités du système de récolte des données statistique, réalisation d'une cartographie des méthodes d'enquête réalisés par l'ANSD sur deux niveaux de réalité de facto et de habito et partage avec les systèmes de mesure les plus pertinentes au niveau international et européen.	1.2.1.1 Analyse du système et méthodes de récolte des données statistique et élaboration d'une feuille de route pour l'intégration de l'IAF en tant que système de mesure de l'autonomisation des femmes.	8 250	ANSD/DEEG /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			1.2.1.2 Atelier de validation politique et technique de la méthodologie et de la feuille de route produites	675	ANSD/DEEG/ CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			1.2.1.3 Elaboration d'une cartographie des méthodes de mesure réalisés par l'ANSD sur les deux niveaux de réalité de facto et de habito et partage avec les systèmes de mesure les plus pertinentes au niveau international	5 400	ANSD/DEEG/CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			1.2.1.4 Consultation et partage de résultats avec les institutions statistiques internationales	500	ANSD/DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			1.2.2 Renforcement de capacités du SSN sur le développement de l'IAF	20 400	ANSD/DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
		1.2.3 - Suivi de l'intégration des indicateurs dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques, mise à jour des outils d'enquête statistique et application de l'indice IAF au niveau national	1.2.2.2 Atelier de validation politique avec le CP des outils développés	1 125	ANSD/DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			1.2.3.1 Analyse de l'intégration des indicateurs et mise au jour des outils et suivi à distance	5 400	ANSD/DEEG /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			1.2.3.2 Consultation des institutions statistiques internationales qui font part du réseau déjà activé	500	ANSD/DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			1.2.3.3 Organisation des 4 rencontres techniques périodiques sur les thématiques suivantes : mise à jour des outils de collecte des données des enquêtes statistiques ; calcul de l'indice IAF et gestion du système intégré des indicateurs IAF et des indicateurs des ODD ; intégration de l'IAF dans la Plateforme de suivi des Politiques publiques	2 850	ANSD/DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			1.2.3.4 Atelier de validation politique avec le CP des résultats de l'application de l'IAF	675	ANSD/DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			1.2.3.5 Atelier national avec toutes les structures du SSN et le CASE pour le partage du système de mesure IAF	4 800	ANSD/DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE

			1.2.3.6 Appui à l'ANSD pour la coordination des activités et le partenariat avec les institutions de recherche nationales et internationales	45 000	ANSD/DEEG/ /CP/CTS	Institutions de recherche nationales
Total résultat 2				95 575		
2.1 Le CASE est doté d'un système de mesure de l'autonomisation des femmes sur la base des effets et des impacts du PSE et des PAP	La RAC et la plateforme suivie-évaluation des politiques publiques incluent les indicateurs genre	2.1.1 Analyse du système de suivi et évaluation des projets et des réformes du PAP (données quantitatives et qualitatives disponibles, analyses, indicateurs, outils de récolte des données, etc.), identification des critères pour la sélection des projets et réformes phares à évaluer en termes d'impact sur l'autonomisation des femmes et évaluation du système d'archivage de la documentation sur les méthodes d'évaluation des politiques publiques	2.1.1.1 Analyse du système de suivi et évaluation du PAP (données quantitatives et qualitatives disponibles, analyses, indicateurs, outils de récolte des données, etc.), l'identification des critères pour la sélection des projets et réformes phares, l'élaboration d'une feuille de route pour le démarrage de l'activité et l'évaluation du système d'archivage du BOS	21 600	BOS/DEEG/	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			2.1.1.2 Consultation avec des partenaires scientifiques (European Association of Development Research and Training Institute- EADI), des services nationaux d'évaluation d'autres pays et des bureaux d'évaluation des organisations internationales (IFAD, FAO, WB) pour l'identification des méthodes d'évaluation des politiques publiques et des bonnes pratiques internationales pour soutenir le système sénégalais	500	BOS/CASE	Institutions de recherche nationales et internationales/
			2.1.1.3 Mission en Italie du CASE	24 000	BOS/CASE	Institutions de recherche nationales et internationales/
		2.1.2 Formation du comité technique sur les méthodes d'évaluation et partage des bonnes pratiques internationales dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques	2.1.2.1 Mise en place du comité technique composé par le BOS, l'ANSD, la DEEG et ONU FEMMES et des représentants des associations des femmes et approbation de la feuille de route et de la méthodologie de travail.	675	BOS/CASE	Institutions de recherche nationales et internationales/
			2.1.2.2 Atelier de formation de 2 jours du comité technique sur les différentes méthodes d'évaluation et les bonnes pratiques internationales dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques en relation au système sénégalais	4 200	BOS/ CASE	Institutions de recherche nationales et internationales/E
		2.1.3 Sélection d'un projet et d'une réforme phare et élaboration d'un schéma d'évaluation qui identifie : les objectifs, les indicateurs, les	2.1.3.1 Sélection et la validation d'un projet et d'une réforme phare et l'élaboration d'une proposition de schéma d'évaluation qui identifie : les objectifs, les indicateurs, le <i>benchmarking</i> , les méthodes de collecte des données et l'architecture institutionnelle du processus d'évaluation	38 400	BOS/CASE	Institutions CAS de recherche nationales et internationales/

		<i>benchmarking</i> , les méthodes de collecte des données et l'architecture institutionnelle du processus d'évaluation	2.1.3.2 Consultation des partenaires scientifiques (EADI), des services nationaux d'évaluation d'autres pays et des bureaux d'évaluation des organisations internationales (IFAD, FAO, WB) sur le système proposé	500	BOS/CASE	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
		2.1.4 Evaluation d'impact du projet et de la reforme phare et collecte des données dans les zones d'intervention des initiatives du PAP sélectionnées	2.1.4.1 Mission pour la finalisation de la collecte de données et de la mesure de l'impact des initiatives PAP identifiées	10 200	BOS/CASE	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			2.1.4.2 Atelier final de présentation et capitalisation des activités déroulées pendant la mission avec le comité technique	675	BOS/CASE	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
		2.1.5 Analyse et systématisation des données collectées et élaboration d'une proposition du système de suivi et évaluation du PSE et intégration des indicateurs développés dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques	2.1.5.1 Analyse et la systématisation des données collectées et présentation et validation d'un modèle de suivi et évaluation du PSE	13 050	BOS/CASE	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			2.1.5.2 Atelier national de restitution et partage avec tous les partenaires du système de suivi-évaluation du PAP et de la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques et des ODD	6 400	BOS/CASE	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
		2.1.6 Accompagnement dans la réalisation de la RAC du PSE 2017 et 2018	2.1.6.1 Elaboration des RAC 2018 intégrant la dimension de genre	7 200	UCSPE/DEEG	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			2.1.6.2 Ateliers de restitution technique et politique de la RAC 2018	2 250	UCSPE/DEEG	Institutions de recherche nationales et internationales/CASE
			2.1.6.3 Appui institutionnel CASE	24 000	BOS	Institutions de recherche nationales
Total Résultat 3				153 650		
Total R1 R2 R3				391 905		
Coordination				24 000	ONU FEMMES	
Assistante à la coordination				14 000		
Communication et visibilité				22 662		
Suivi évaluation				20 000		
Overheads (7%)				28 903		
Total Général				500 000		

15. Chronogramme

Activités	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1.1.1 Identification des deux secteurs prioritaires et validation du plan d'action pour l'application de l'IAF dans les deux ministères sélectionnés												
1.1.2 Développement des outils de récolte des données administratives, des indicateurs et des variables au niveau des deux ministères sélectionnés pour le développement et l'utilisation de l'IAF												
1.1.3 Renforcements de capacités des acteurs des ministères sélectionnés, chargés de la production de la planification et du genre (CEP et cellules genre), dans l'utilisation des outils de récolte des données administratives, et intégration de l'approche IAF dans les filières de collecte, transmission et utilisation des données administratives.												
1.1.4 Développement de l'IAF pour les deux secteurs et élaboration de la méthodologie d'application de l'IAF dans tous les secteurs/ministères												
1.1.5 Multiplication des formations aux autres secteurs/ministères pour l'application de l'IAF et accompagnement dans la réalisation des audits genre et des plans d'action												
1.2.1 Analyse et validation des atouts et des potentialités du système de récolte des données statistique, réalisation d'une cartographie des méthodes d'enquête réalisés par l'ANSD sur deux niveaux de réalité de facto et de habito et partage avec les systèmes de mesure les plus pertinentes au niveau international et européen.												
1.2.2 Renforcement de capacités du SSN sur le développement de l'IAF												
1.2.3 - Suivi de l'intégration des indicateurs dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques, mise à jour des outils d'enquête statistique et application de l'indice IAF au niveau national												
2.1.1 Analyse du système de suivi et évaluation des projets et des reformes du PAP (données quantitatives et qualitatives disponibles, analyses, indicateurs, outils de récolte des données, etc.), identification des critères pour la sélection des projets et reformes phares à évaluer en termes d'impact sur l'autonomisation des femmes et évaluation du système d'archivage de la documentation sur les méthodes d'évaluation des politiques publiques												
2.1.2 Formation du comité technique sur les méthodes d'évaluation et partage des bonnes pratiques internationales dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques												
2.1.3 Sélection d'un projet et d'une réforme phare et élaboration d'un schéma d'évaluation qui identifie : les objectifs, les indicateurs, les <i>benchmarking</i> , les méthodes de collecte des données et l'architecture institutionnelle du processus d'évaluation												
2.1.4 Evaluation d'impact du projet et de la réforme phare et collecte des données dans les zones d'intervention des initiatives du PAP sélectionnées												
2.1.5 Analyse et systématisation des données collectées et élaboration d'une proposition du système de suivi et évaluation du PSE et intégration des indicateurs développés dans la Plateforme de Suivi des Politiques Publiques												
2.1.6 Accompagnement dans la réalisation de la RAC du PSE 2017 et 2018												

